ACCIDENTS DE LA CIRCULATION DURANT LA JOURNÉE DE SAMEDI

19 personnes tuées et 113 blessées

Lire en page 5

PROJET DE LOI RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL

Seule l'urne…

Lire en page 4

ISSN : 1112-7449

MIDI Libre

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

N° 1369 Lundi 12 septembre 2011 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

JEUX AFRICAINS 2011

L'Algérie à sa 42e médaille

Page 24

LE MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL EXPIRE DANS QUELQUES JOURS

QUI SUCCÉDERA À BOUALEM BESSAÏEH ?

PAGE 3

Le mandat du président du Conseil constitutionnel, Boualem Bessaïeh, s'achèvera dans quelques jours. Il a été, en effet, nommé à ce poste par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, le 26 septembre 2005.

FACE À LA CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Babès insiste sur l'unité nationale

● La situation locale, régionale et internationale actuelle est "*très difficile*" et nécessite "*un fort engagement pour l'unité nationale*", a souligné, hier, à Illizi le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed Seghir Babès.

S'exprimant à l'ouverture de la deuxième rencontre de concertation nationale sur les objectifs du développement local qui se déroule au siège de la wilaya d'Illizi, M. Babès a indiqué que "*la mobilisation de la population pour l'unité nationale demeure la seule solution pour faire face à ces conditions difficiles*".

Page 3

LES ÉCOLIERS ONT REJOINT LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le départ d'une expérience inédite

Page 5

APRÈS L'ATTAQUE DE L'AMBASSADE D'ISRAËL AU CAIRE

L'Egypte en état d'alerte

Page 10

PÊCHE

Fin de la période de repos biologique

Page 5

Repères

1.300 personnes se suicident chaque année en Suisse, selon le Groupe de prévention du suicide du canton de Berne, cité samedi par l'Agence télégraphique suisse (ATS).

20.000 logements seront livrés l'année prochaine à Alger a annoncé samedi le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme.

200.000 euros est le montant du dont octroyé par Italie destiné à lutter contre la malnutrition dans les camps de réfugiés sahraouis.

15.000 signatures en moins pour les candidats à la présidentielle !

Le projet de loi organique relative au régime électoral prévoit notamment une réduction de 75.000 à 60.000 du nombre de signatures exigées du candidat à l'élection à la présidence de la République.
A cet effet, l'article 142 du projet de loi qui sera examiné dimanche par la commission des affaires juridiques de l'Assemblée populaire nationale (APN), stipule que le candidat à la présidentielle doit présenter une liste comportant soixante mille (60.000) signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. Ces signatures doivent être recueillies à travers au moins vingt-cinq (25) wilayas. Le nombre minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à mille cinq cent (1.500). Selon le même article, le candidat a une autre possibilité, à savoir présenter une liste comportant six cent (600) signatures de membres élus d'assemblées populaires communales, de wilayas ou parlementaires et répartis au moins à travers vingt-cinq (25) wilayas. Le projet de loi dispose, par ailleurs, qu'il est interdit d'utiliser les lieux de cultes, des institutions et administrations publiques ainsi que tout établissement d'éducation, d'enseignement ou de formation, quelle que soit leur nature ou appartenance, pour la collecte des signatures des électeurs.

L'UIT s'invite à Alger

Un atelier régional sur la réduction de l'écart en matière de normalisation sera organisé les 26, 27 et 28 septembre à Alger par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), en collaboration avec l'UIT (Union internationale des télécommunications).
«Cet évènement vise a dispenser des conseils sur la participation des pays en développement à l'élaboration de nomes mondiales et le renforcement de leurs capacités d'adaptation à ces normes", précise l'ARPT dans un communiqué. Les participants examineront, par ailleurs, les travaux de normalisation menées sur de nouvelles technologies dans des pays arabes et africains, ajoute la même source. A cette occasion, il est prévu une présentation sur les relations de l'UIT avec les établissements universitaires et l'intérêt pour les instituts de recherche d'être membres de l'UIT.

La demande de Halilhodzic éxécutée

Le centre technique de Sidi Moussa (est d'Alger), va bientôt être doté d'un terrain en gazon naturel, comme souhaité par le sélectionneur national de football, le Bosnien Vahid Halilhodzic, a-t-on appris hier d'une source proche de la fédération algérienne de football (FAF). Les travaux pour la réalisation de cette pelouse ont été confiés à une société étrangère basée en Espagne. Le lancement des travaux est prévu incessamment, ajoute la même source, qui précise que ce terrain sera prêt d'ici au mois de janvier 2012. Le centre technique national est doté déjà de deux terrains en tartan, rappelle-t-on. La sélection algérienne avait effectué un stage d'une semaine à Sidi Moussa, à la veille du match face à la Tanzanie, disputé le 3 septembre à Dar Es-Salaam, pour le compte de la 5e journée des éliminatoires de la CAN-2012. «J'ai visité le centre de Sidi Moussa. Il nous reste surtout un terrain en herbe", avait constaté le sélectionneur national, le Bosnien Vahid Halilhodzic, avant le début du stage qui avait précédé le déplacement en Tanzanie. Le Centre technique national de Sidi Moussa, a été choisi par la FAF pour être le lieu de regroupement de l'Equipe nationale.

Dixit

Noureddine Moussa

«Nous avons entamé l'opération de livraison de 3.400 logements à Alger et 20.000 autres seront livrés l'année prochaine (…) Il n' y a pas de retard particulier dans la livraison, ni dans la réalisation de logements à Alger qui a bénéficié d'assiettes foncières de 600 hectares pour accueillir les programmes de logement. La capitale a bénéficié de plus de 10% du programme national de logements en raison de la forte demande observée dans cette ville de plus de 3,5 millions d'habitants. En plus, un programme de 10.000 logements destiné aux habitants de la wilaya d'Alger est en cours de réalisation à Blida»

La naissance d'une étoile filmée !

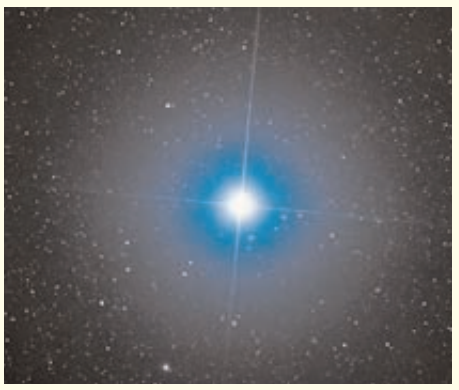

Un astronome américain a réuni des dizaines de clichés de la naissance d'une étoile pour en faire une vidéo.

Patrick Hardigan, astronome à l'université américaine de Rice à Houston a réuni des clichés pris pendant quatorze années de la naissance d'une étoile. Les photographies ont été montées en accéléré dans une vidéo, afin d'admirer la création d'un astre. Les images montrent des jets de gaz émanant de trois jeunes étoiles.

Leur longueur dépasse de dix mille fois la distance Terre-Soleil (qui est de 150 millions de kilomètres environ). Aussi, elles se déplacent à plus de 150 kilomètres par seconde. Le montage commence par un cliché grand-angle d'un jet baptisé HH47, surgissant d'une étoile cachée dans un nuage de gaz. "Nous pouvons maintenant comparer les observations de ces jets avec ceux conçus via des simulations sur ordinateur et par des expériences en laboratoire pour voir les aspects des interactions que nous comprenons, et ceux que nous ne comprenons pas", a expliqué Patrick Hardigan via le site Newscientist.com.

Le FMI reconnaît le CNT

Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé samedi qu'il reconnaissait formellement le Conseil de transition libyen (CNT) comme le "gouvernement légitime" en Libye. "La Libye est maintenant formellement représentée au FMI par le CNT", a déclaré à la presse la directrice générale du FMI, Christine Lagarde. Mme Lagarde a fait cette déclaration à l'issue d'une réunion du G8 dans le cadre du Partenariat de Deauville où la Libye a été invitée à Marseille avec un statut d'observateur. "Les procédures internes du FMI requièrent qu'un certain pourcentage de pays membres reconnaissent une nouvelle institution de ce type, c'est désormais chose faite et ce depuis hier (jeudi ndlr)", a dit Mme Lagarde. Le CNT libyen a été créé le 27 février à Benghazi (est de la Libye), quelques jours après le déclenchement de la révolte contre le régime du colonel Kadhafi. Il contrôle désormais la majeure partie du pays.

LE MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL EXPIRE DANS QUELQUES JOURS

Qui succédera à Boualem Bessaïeh ?

Le mandat du président du Conseil constitutionnel, Boualem Bessaïeh, s'achèvera dans quelques jours. Il a été, en effet, nommé à ce poste par le président de la république, Abdelaziz Bouteflika, le 26 septembre 2005.

PAR KAMAL HAMED

Dès lors, de nombreux observateurs s'interrogent sur le nom du successeur de Bessaïeh, ce d'autant que le président de cette institution dispose, conformément à la Constitution, d'un mandat unique de six ans. L'article 164 de la loi fondamentale est, en effet, on ne peut plus clair s'agissant de cette question. «*Le président de la République désigne, pour un mandat unique de six (6) ans, le président du Conseil constitutionnel. Les autres membres du Conseil constitutionnel remplissent un mandat unique de six (6) ans et sont renouvelés par moitié tous les trois (3) ans*», stipule l 'article 164. Les spéculations vont donc bon train sur le probable successeur du président du Conseil constitutionnel et beaucoup de noms sont avancés ça et là. Mais, incontestablement, c'est le nom du président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, qui revient avec insistance. Abdelkader Bensalah est considéré comme un potentiel successeur de Bessaïeh. Le président du Conseil de la nation est à la tête de la chambre haute du Parlement depuis une dizaine d'années. Il a été élu à ce poste, en effet, au mois de juillet de l'année 2002, en remplacement de Mohamed Chérif Messâadia, décédé. Agé maintenant de 70 ans, on le présente comme une personnalité qui jouit de la confiance du président de la République. D'ailleurs, il avait été nommé membre du Conseil de la nation au titre du tiers présidentiel, alors qu'il était président de l'APN. Une fonction qu'il assumait depuis le mois de mai 1997, suite aux premières élections pluralistes du pays. Tout récemment encore, il a été chargé par le président de la République de présider l'instance sur les réformes politiques. C'est dire combien il a la cote auprès du chef de l'Etat ce d'autant qu'il a derrière lui une longue et riche carrière politique puisque il a aussi été président du Conseil national de transition (CNT) de sa création en 1994 jusqu'à sa dissolution en 1997. Si cette information venait à se confirmer dans les prochains jours, une autre course à la succession serait ouverte au Conseil de la nation. Sur la question de la succession d'Abdelkader Bensalah, les conjectures vont, là aussi, bon train. Dans les coulisses de la chambre haute, il se murmure que le probable successeur d'Abdelkader Bensalah ne serait autre qu'Abderrazak Bouhara. Désigné au titre du tiers présidentiel, il est sénateur depuis 2004 et assure actuellement la vice-présidence de cette institution. A l'instar d'Abdelkader Bensalah, on le dit proche du président de la République. Le Conseil constitutionnel occupe une place importante dans l'édifice institutionnel du pays puisque il est, de par les pouvoirs que lui confère la Constitution, le gardien de la Constitutionalité des lois. «*Outre les autres attributions qui lui sont expressément conférées par d'autres dispositions de la Constitution, le Conseil constitutionnel se prononce sur la constitutionnalité des traités, lois et règlements, soit par un avis si ceux-ci ne sont pas rendus exécutoires, soit par une décision dans le cas contraire. Le Conseil constitutionnel, saisi par le président de la République, émet un avis obligatoire sur la constitutionnalité des lois organiques après leur adoption par le Parlement*», stipule de l'article 165 de la Constitution. Notons, enfin, que le Conseil constitutionnel, qui est saisi uniquement par le président de la République, le président de l'APN et le président du Conseil de la nation, est composé de neuf membres, dont trois sont désignés par le président de la République dont le président, deux élus par l'APN, deux élus par le Sénat, un élu par le Conseil d'Etat et un élu par la Cour suprême.

K. H.

M. Boualem Bessaïeh, président du Conseil constitutionnel.

FACE À LA CONJONCTURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Babès insiste sur l'unité nationale

PAR RAYAN NASSIM

La situation locale, régionale et internationale actuelle est "*très difficile*" et nécessite "*un fort engagement pour l'unité nationale*", a souligné, hier, à Illizi le président du Conseil national économique et social (CNES), Mohamed Seghir Babes.

S'exprimant à l'ouverture de la deuxième rencontre de concertation nationale sur les objectifs du développement local qui se déroule au siège de la wilaya d'Illizi, M. Babès a indiqué que "*la mobilisation de la population pour l'unité nationale demeure la seule solution pour faire face à ces conditions difficiles*".

A cet effet, le président du CNES a réitéré devant les représentants de la société civile d'Illizi qu'il est venu exprimer "*l'attachement des pouvoirs publics pour un meilleur développement de cette région de l'extrême sud-est qui est d'une grande importance pour le pays et aussi de transmettre ses préoccupations et attentes à propos des volets économique et social*".

Selon lui, la démarche entreprise par l'Etat d'impliquer tous les acteurs du développement de la base au sommet a pour objectif de "*pallier au déficit accusé en matière de dialogue social et de promouvoir une politique nationale d'écoute et d'échange d'idées afin d'apporter des réponses et solutions concrètes aux attentes de la population selon les spécificités sociales et culturelles de chaque région*».

«*J'ai été chargé par le président de la République de vous écouter et de transmettre vos préoccupations, suggestions et propositions au gouvernement pour leur prise en charge*", a-t-il déclaré devant l'assistance composée de citoyens, de notables et de représentants du mouvement associatif.

Tous les points soulevés lors de cette rencontre, de celle de Tindouf la semaine dernière et de celles qui viendront seront traités par les 6 assises régionales, prévues pour les deux prochains mois, à travers des ateliers thématiques dédiés aux principales problématiques du développement local, a-t-il expliqué, ajoutant que les assises nationales se tiendront avant le 25 décembre prochain. Les travaux de cette rencontre seront consacrés aux interventions des citoyens, notables et représentants du mouvement associatif local. La délégation du CNES écoutera, ensuite, les élus locaux de la région (APC, APW et Parlement), avant de terminer la journée par une réunion avec le wali qui présentera une communication sur l'action de l'administration locale en matière de développement économique et social de la région.

R. N.

Sous la Plume

Le changement à petits pas

PAR SADEK BELHOCINE

Ae nombreux Algériens estiment que le pays a besoin d'un changement profond, non seulement des réformes sociales et économiques, mais surtout des réformes politiques. Ces réformes, ils les veulent dans une transition douce et pacifique. Une transition trop brutale pourrait faire replonger le pays dans le chaos des années 1990. En deux mots, oui pour le changement, non pour le chaos. Les souvenirs des jours sombres sont encore vivaces dans nos esprits. Nous ne devons jamais oublier les années de sang et de larmes des années 1990 et les milliards de dollars causés par la horde des barbares. Une expérience trop douloureuse où il n'y a pas de place pour l'amnésie. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre le dernier discours du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, qui représente un engagement fort pour la mise en œuvre d'une démocratie authentique en Algérie, conforté par son solennel engagement à concrétiser ces réformes au cours des prochains mois, exprimé à l'issue d'un long Conseil des ministres des derniers jours du mois d'août. Les premiers textes atterrissent sur le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) confirmant ainsi que, tel que l'a souligné le chef de l'Etat, l'Algérie repose sur «un socle solide», et que le peuple algérien a "su instaurer son propre système politique pluraliste, qu'il a sauvegardé malgré une tragédie nationale douloureuse". Un système qui l'a préservé d'un scénario "à la tunisienne et à l'égyptienne", ou pire, un scénario à la libyenne ou à la syrienne. Le Parlement se penche sur la révision de l'ensemble de l'arsenal législatif sur lequel reposent les règles de l'exercice démocratique et le libre choix des citoyens. Parmi les projets de loi, le régime électoral et la garantie d'un quota d'au-moins 33 % de femmes sur les listes des candidats aux élections législatives et locales, l'une des revendications des féministes algériennes. Un autre projet porte sur les incompatibilités d'un mandat parlementaire avec des fonctions au sein du gouvernement, du Conseil constitutionnel, des administrations et des entreprises publiques et tout autre mandat électif ainsi que la profession de magistrat. En résumé, des changement à petits pas. Des changements et des avancées sur le chemin, semés d'embûches, de la démocratie aussi insuffisants soient-ils, mais qui valent mieux que ceux ramenés à l'ombre des chars des puissances étrangères.

> «*Nous ne devons jamais oublier les années de sang et de larmes des années 1990 et les milliards de dollars causés par la horde des barbares.*»

S. B.

MIDI LIBRE
N° 1369 | Lundi 12 septembre 2011

PROJET DE LOI RELATIVE AU RÉGIME ÉLECTORAL

Seule l'urne…

Le projet de loi organique relative au régime électoral, soumis à l'Assemblée populaire nationale (APN), a été conçu de manière à adapté le régime électoral au rythme d'évolution démocratique des institutions politiques du pays et une réponse aux exigences de l'approfondissement du processus démocratique affirmées par le président de la République.

PAR INES AMROUDE

Ce texte, examiné, hier, par la commission des affaires juridiques de l'APN, concrétise, dans ce sens, la volonté de placer le citoyen au cœur des réformes envisagées et de consolider un nouveau lien marqué par plus de confiance entre l'Etat et le citoyen.

L'exercice du citoyen de son droit démocratique, à travers un acte de vote librement exprimé, exige des réaménagements du régime électoral en vigueur de manière à ce que le citoyen soit à la fois, un électeur, un candidat, un élu et un agent public, lit-on dans l'exposé des motifs.

Des préoccupations auxquelles tente de répondre le texte de projet de loi relative au régime électoral, à travers plusieurs dispositions inhérentes aux conditions d'exercice du droit de vote, des droits et obligations des candidats et des partis politiques avant le scrutin et durant son déroulement, la neutralité des agents publics et le rôle des commissions électorales, les recours, ainsi que le contentieux et le dispositif pénal.

Ainsi, et à propos du volet relatif au contrôle des opérations de vote, le projet a pris en charge une large demande exprimée lors des consultations politiques, à travers la mise en place d'une commission de supervision des élections qui opérera lors de chaque scrutin, composée de cinq magistrats désignés par le chef de l'Etat.

Ce mécanisme de contrôle, introduit par l'article 170 du projet de loi, est renforcé par une autre disposition qui prévoit, tel qu'il est expliqué dans les articles 171 et 172, une commission de surveillance des élections composée de représentants de partis politiques participant aux élections et de représentants de candidats indépendants tirés au sort par les autres candidats.

Sur le même chapitre, le texte précise tous les aspects relatifs à la présence des représentants de candidats ou listes de candidats au niveau des centres et bureaux de vote et définit avec exactitude leur rôle en matière de contrôle des opérations de vote, ainsi que les conditions et modalités de représentation (délais de dépôt des listes de représentants au niveau des wilayas, mode et planning de répartition et modalités d'exercice du contrôle).

Il précise, aussi, la question de la remise aux représentants de candidats ou listes de candidats des procès-verbaux pour asseoir une plus grande transparence, et ce, en vertu de l'article 52 du présent texte.

S'agissant de la tenue et gestion des listes électorales, il est proposé l'élargissement de la composition de la commission administrative électorale à la participation des citoyens, afin de lui conférer un surplus de transparence et de crédibilité.

Le projet de loi prévoit, également, une réduction des délais d'introduction des réclamations et recours introduits par les citoyens ou partis politiques, de leur examen et de la notification des décisions, afin d'arrêter le corps électoral national dans les délais impartis et de "*mettre fin aux supputations et surenchères devenues récurrentes à la veille de chaque scrutin*".

D'autres dispositions à même de procurer davantage de transparence aux élections sont contenues dans ce projet de loi, entre autres, la consécration du principe de l'utilisation des urnes transparentes et le remplacement de la signature sur la liste d'émargement par l'opposition de l'empreinte digitale pour tous les électeurs.

Dans le cadre du renforcement du contrôle du processus électoral, en plus du double mécanisme institué en vertu des article 170, 171 et 172, la neutralité des agents de l'administration est renforcée par des dispositions légales. C'est ainsi que les dispositions de loi en vigueur sont soutenues par de nouvelles incluant l'interdiction de l'utilisation des biens ou moyens de l'administration au profit d'un parti politique ou d'un candidat et la proscription de tout fait à caractère partisan, de quelque nature qu'il soit, de nature à influer sur l'élection. **I. A.**

Des sanctions plus sévères pour les fraudeurs

Sur le volet pénal, les amendements proposés visent à élargir le régime de sanctions aux représentants des candidats qui se rendent coupables d'une utilisation malveillante de la copie de la liste électorale ou qui refusent sa restitution.
Ces dispositions contenues dans les articles allant de l'article 210 à l'article 236 visent à relever le seuil des amendes "dérisoires" prévues dans les dispositions pénal de la loi en vigueur. Ces sanctions seront aggravées, chaque fois que l'auteur du délit serait un agent public.
Concernant l'élection à la présidence de la République, les modifications proposées visent, notamment, à réduire le nombre de signatures exigées de 75.000 à 60.000, conformément à l'article 142 du projet de loi, ainsi que pour porter le délai de convocation du corps électoral de 2 mois à 3 mois pour donner un ancrage juridique à l'opération de souscription de signatures qui est lancée un mois avant la convocation du corps électoral. **I. A.**

Finie l'ère des transfuges !

S'agissant des modifications proposées, au chapitre relatif aux élections des assemblées populaires communales (APC) et de wilayas (APW) ainsi que l'APN et le Conseil de la nation, les nouveautés résident, notamment, dans la prononciation de la déchéance du mandat électif de tout élu qui aura rejoint un parti politique
autre que celui sous l'égide duquel il a obtenu son élection, la révision à la hausse des nombre d'élus des APC et le nombre des vice-présidents d'APC.
Le projet de loi organique relative au régime électoral prend en charge une large demande exprimée lors des consultations sur les réformes politiques et répond aux nouvelles exigences formulées par le président de la République, dans le cadre de l'approfondissement du processus démocratique. **I. A.**

Une surveillance plus rigoureuse

Le projet de loi organique relative au régime électoral prévoit la mise en place, à l'occasion de chaque scrutin, d'un mécanisme de supervision et de contrôle des élections, comprenant une Commission nationale de supervision des élections "composée exclusivement de magistrats", et une Commission nationale de surveillance des élections.
La Commission nationale de supervision des élections est "composée exclusivement de magistrats désignés par le président de la République", stipule le projet de loi.
Quant à la Commission nationale de surveillance des élections, elle est composée "de compétences nationales et de représentants de partis politiques participant aux élections et de candidats indépendants".
La Commission nationale de supervision des élections, a pour mission de "veiller à la transparence et à la régularité des opérations liées aux élections". Elle veille, à cet effet, à la "mise en oeuvre et au respect" des dispositions de la présente loi.
Le texte stipule que cette commission de supervision "peut échanger des informations se rapportant à l'organisation et déroulement des élections" avec la Commission nationale de surveillance des élections prévue à l'article 171, dont "elle ne doit en aucun cas interférer dans le domaine de compétence".
L'organisation et le fonctionnement de cette commission sont fixés par voie réglementaire.
La Commission nationale de surveillance des élections est, quant à elle, chargée de "veiller à la mise en oeuvre du dispositif légal et réglementaire en vigueur régissant les élections".
Elle est constituée d'un "secrétariat permanent composé des compétences nationales désignées par voie réglementaire", "des représentants des partis politiques participant aux élections" et "des représentants des candidats indépendants tirés au sort par les autres candidats".
Cette commission dispose de comités de wilaya et de comités communaux de surveillance des élections au niveau des wilayas et de l'ensemble des communes, chargées d'exercer les attributions de l'instance nationale à travers leurs circonscriptions respectives.
Dans le cadre de ses attributions, elle exerce, entre autres, une mission de "suivi et de contrôle" des opérations électorales et de la neutralité des agents en charge de ces opérations. **I. A.**

LES ÉCOLIERS ONT REJOINT, HIER, LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le départ d'une expérience inédite

Après 3 mois de vacances environ, tous les enfants algériens ont regagné l'école. Hier, c'était le grand jour pour les petits et moins petits qui ont repris le chemin de l'école.

PAR SADEK BELHOCINE

Le signal du lancement officiel de la nouvelle rentrée scolaire a été donné par le ministre de l'Education nationale, Boubekeur Benbouzid, à partir de l'école primaire Fadhéla-Sâadane, dans la wilaya de Tindouf où il devait présidé également une cérémonie de remise d'aides scolaires à des élèves nécessiteux et récompensé certains enseignants, avant d'entamer une tournée d'inspection de structures relevant de son secteur au chef-lieu de la wilaya. Les anciens et les nouveaux élèves se sont parés de leurs plus habits en pour honorer à sa juste mesure ce jour très particulier. Ils étaient là devant la porte de l'établissement scolaire bien avant l'ouverture des portes. A 7h45min, les cloches sonnent, les portes s'ouvrent aux élèves impatients de fouler de nouveau la cour de leurs écoles. On salue les camarades qu'on a perdu de vue depuis le début des vacances et avec et ça discute ferme à propos des longues journées d'été. 8h : c'est l'heure de rejoindre les classes, mais pas avant d'avoir entonné l'hymne nationale. Ce que font tous les élèves font de bonne grâce. La rentrée en classe. Un petit peu de bousculade pour choisir sa place. Les studieux sont aux premières loges, les partisans du moindres effort optent volontiers pour les places du fond. L'enseignant pour sa première journée donne de la voix pour s'imposer. Il exige du calme dans la classe avant de faire la présentation. Commence alors le rite du jour de la rentrée. Chaque professeur donne la liste des fournitures à acheter et les cours ne commencent vraiment que la semaine d'après. C'est parti pour trois trimestres de travail pour les élèves et les enseignants pour une rentrée scolaire inédite qui se caractérise par un certain nombre de mesures pédagogiques et administratives. Une nouveauté, le rythme scolaire dans le primaire est aménagé. Les élèves de ce palier vont, désormais, terminer leurs cours à 14 heures, au lieu de 16 ou 17 heures. Un gain de temps de quelques heures qu'il va falloir mettre à profit pour «*souffler*» ou employer à des activités récréatives genre musique, dessin, jardinage, où autre. Il est sûr que tous les établissements scolaires disséminés à travers l'ensemble du territoire national sont loin d'être en mesure de dispenser ces activités aux élèves. La question reste d'autant plus posée que tous les établissements scolaires, notamment en régions rurales, ne sont pas équipés en conséquence. Un souci de plus pour les parents d'élèves qui travaillent et qui ne pourront pas récupérer leurs enfants à la sortie de l'école. Il semble que les responsables de l'éducation nationale aient pris en compte ce souci en permettant aux potaches de rester à l'intérieur de l'établissement le temps que leurs parents viennent les chercher. La réduction du temps consacré aux cours a été une revendication des parents qui ont eu à constater qu'à la fin de la journée, l'enfant est totalement épuisé mentalement et ne pense qu'à dormir. Le poids du cartable était l'autre souci de ces parents qui se sont plaints du fait que les enfants trimbalaient leurs cartables lourdement chargés le matin, à midi et le soir. Et les dernières tendances pédagogiques dans le monde allaient vers l'aménagement des horaires pédagogiques où on enregistre des expériences réussies. Un fait qui incita les responsables de l'éducation nationale à aller plus facilement dans cette direction pour une rentrée scolaire apaisée. Du moins pour le ministère de l'Education nationale. Un nuage plane, cependant. Les établissements scolaires risquent de connaître des vagues. Des syndicats autonomes ne sont pas en bonnes dispositions d'esprit pour entamer cette rentrée scolaire sans remous. La demande de réévaluation des salaires des enseignants pour les aligner sur les autres corps de la fonction publique et la gestion des œuvres sociales, deux dossiers et deux vieilles revendications qui n'ont pas trouvé de solution et qui provoquent les mauvaises humeurs des syndicalistes à chaque rentrée sociale. Cette rentrée scolaire ressemble à celles des années précédentes à tous points de vue. Une rentrée «*animée*» sur tous les plans. Au plan des chiffres, à l'échelle nationale, l'effectif global des élèves inscrits pour cette année s'élève à 8.239.000, avec une augmentation de l'ordre de 273.000 élèves par rapport à l'année dernière (+3,4%), tous cycles confondus. Ils sont répartis à travers 24.932 établissements scolaires, dont 17.994 écoles primaires, 5.040 CEM et 1.898 lycées, selon le ministère de l'Education nationale. **S. B.**

DOLÉANCES DES TRAVAILLEURS DE L'ÉDUCATION

Une prise en charge au courant de l'année scolaire

Le ministre de l'Education nationale, M. Boubekeur Benbouzid, a assuré, dimanche à Tindouf, de la prise en charge "dans le courant de cette année scolaire" des revendications des travailleurs du secteur, tous corps confondus. "Toutes les revendications consignées dans les procès-verbaux officiels, signés en avril dernier, trouveront leur solution dans une démarche coordonnée avec les enseignants et les syndicats nationaux qui n'exclura aucune catégorie de travailleurs, y compris les adjoints de l'éducation et les intendants", a précisé le ministre, en marge du lancement officiel, depuis Tindouf, de la rentrée scolaire 2011-2012. M. Benbouzid a, par la même occasion, appelé les travailleurs du secteur à la nécessité de faire preuve "d'esprit responsable" et de "vigilance".

PÊCHE

Fin de la période de repos biologique

Le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques a annoncé, hier, la reprise de l'activité de chalutage au niveau des ports de pêche, concernés par la période de repos biologique qui a débuté le 1er mai 2011. Selon un communiqué du ministère, la période du repos biologique, appelée également fermeture de la pêche au chalut à l'intérieur des 3 miles marins, a pris fin le 31 août 2011, et l'activité de chalutage a repris au niveau de tous les ports concernés depuis le 1er septembre. Evaluant l'activité de la pêche durant cette période, dont l'application s'inscrit dans le cadre de la préservation des ressources halieutiques, le ministère a affirmé que malgré "quelques infractions enregistrées au niveau de certaines wilayas, notamment celles de la région ouest, le bilan de l'opération de cette année reste globalement encourageant". Ce bilan, ajoute-t-on de même source, démontre "une prise de conscience chez les professionnels pour la sauvegarde et la préservation de la ressource et de son environnement marin", soulignant la mise en place d'un dispositif pour suivre l'opération au niveau central et local. S'agissant de la compensation des pêcheurs pour cette période d'arrêt de l'activité qui dure 4 mois, le ministère a assuré qu'il avait présenté un "dossier consistant dans ce sens au ministère des Finances et qui a abouti à l'inscription de cette mesure au titre de la loi de finances 2012". La période de repos biologique, qui sera adaptée à l'avenir suivant les résultats de recherches de l'évaluation des ressources halieutiques qui seront obtenus lors des prochaines campagnes, concerne uniquement les chalutiers qui exercent une pêche de fond à l'intérieur des 3 miles, rappelle la même source. Ce repos a pour but, outre la préservation de la ressource halieutique, l'augmentation des stocks, à travers la reproduction de nombreuses espèces de poissons. **L. B.**

SUITE AUX AFFRONTEMENTS DE BORDJ MÉNAÏEL

Des villageois réclament la libération des jeunes arrêtés

PAR TAHER OUNES

Plusieurs centaines de citoyens des villages composant l'aârch Rouafâa, dans la commune de Bordj Ménaïel à l'est de Boumerdès, ont observé, dans la matinée d'hier, un rassemblement devant le siège du tribunal de leur commune pour réclamer la libération de trois jeunes villageois arrêtés jeudi dernier au cours des émeutes ayants opposé des forces antiémeutes de la Gendarmerie nationale et des villageois. Une foule immense de villageois s'est dirigée tôt le matin devant l'instance judiciaire de la ville pour exprimer leur indignation.

Les protestataires ont tenu à préciser que si leur camarades ne seront pas libérés, d'autres actions de rue seront observées. Hier, vers 14h, les protestataires attendaient toujours que le procureur de la République se prononce sur le sort des trois jeunes arrêtés. Le procureur devait se prononcer sur leur cas et ce, après les avoir entendus. A l'heure où nous mettons sous presse, la décision de la justice n'a pas été rendue et les manifestants ont maintenu leur action devant le tribunal où un impressionnant dispositif sécuritaire a été déployé. A l'origine des affrontements de jeudi dernier : la décision de rouvrir la décharge de Vachet, fermée depuis près d'un an par les villageois en raison des odeurs nauséabondes qui s'y répandent. **T. O.**

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION DURANT LA JOURNÉE DE SAMEDI

Dix-neuf personnes tuées et 113 blessées

Dix-neuf personnes ont été tuées et 113 autres blessées, samedi, dans 35 accidents de la circulation routière survenus dans 18 wilayas du pays, indique, hier, un bilan de la Gendarmerie nationale.
Les accidents les plus graves ont été enregistrés à Ziama Mansouriah (w. Jijel) où l'on déplore 11 morts, et à Djelfa, avec 4 morts, précise-t-on de même source.

RÉVOLUTIONS AUX FRONTIÈRES ALGÉRIENNES

Printemps arabe ou printemps colonial ?

PAR AHMED BOUARABA

L'Algérie, pays frontalier à deux nouveaux pouvoirs politiques suite à la chute du régime de Ben Ali en Tunisie, et la prise de contrôle de la Libye par le Conseil national de transition (CNT), fait-elle face, directement, à de nouvelles menaces ? Particulièrement pour ce qui est du cas libyen, Alger, ne serait-elle pas dans le champ de mire de Paris ?, se sont demandés, hier au Centre des études sécuritaires et stratégiques (CRSS) d'Alger, les participants à une conférence portant sur «*le terrorisme transnational après le 11 septembre 2001*».

Dans son intervention, l'expert sécuritaire, Mohamed Mokadem, a mis l'accent que «*le rôle de l'Occident en Libye a été nourris par des intérêts. C'est leurs* (Occidentaux) *propres intérêts qui les dirigent*». Le harangueur est même allé à laisser entendre que le conflit libyen, même s'il est interne, a été «*fabriqué*» par l'Occident, en premier lieu la France. Selon l'orateur, le conflit libyen est composé de trois parties, à savoir les forces loyales de Kadhafi, le CNT et, enfin, la France. «*Leur présence n'a pas été spontanée*», a-t-il encore dit. S'agit-il d'un printemps arabe ou d'un printemps colonial ?, s'est-il interrogé, avant de mettre en exergue que ce n'est autre chose qu'une nouvelle forme de colonialisme. Le conférencier a, dans ce sens, déclaré qu'«*en réalité, c'est Bernard Henri Lévy qui est le ministre des Affaires étrangères français*». Rappelons que BHL a été récemment pointé du doigt par certains organes de la presse nationale, l'accusant d'être l'«*architecte*» des révolutions arabes. Là où passait le journaliste français, connu pour ses multiples voyages et déplacements, la situation sécuritaire des pays se détériore de plus en plus et les conflits éclatent, ont-ils rapporté. Comme à la place Tahrir en Egypte, BHL s'est rendu à Benghazi où il a prononcé un discours devant les manifestants.

Outre cela, a-t-il mis en garde, la France a, par son intervention en Libye, ciblé l'Algérie. «*La France veut officiellement faire de la région une zone de guerre*», dira M. Mokadem. Il a, ainsi, mis en évidence que l'Algérie fait face à de nouvelles menaces à l'image du transport d'armes et autres. Mohamed Mokadem a, à cet effet, écarté la piste d'une probable «*alliance*» entre l'AQMI (Al Qaïda au Maghreb islamique) et les mouvements terroristes en Libye. «*Historiquement, les Libyens* (même les groupes terroristes, Ndlr) *ne font pas confiance aux Algériens*», a-t-il dit à ce propos, se référant à l'élimination, dans les années 1990, de plusieurs terroristes étrangers, par l'ex-numéro 1 de l'ex-GSPC (Groupe salafiste pour la prédication et le combat) Djamel Zitouni. S'agissant du thème de la rencontre, le conférencier dira que «*les évènements du 11 septembre ont permis à la communauté internationale de savoir ce qu'est le terrorisme*». Un terrorisme auquel l'Algérie a payé un lourd tribut pendant de longues décennies et n'épargnera aucun effort pour lui mettre fin dans le monde.

A. B.

RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE ALGÉRO-MALIENNE

Pour une nouvelle dynamique de coopération

La réunion de la 11e session de la commission mixte de coopération algéro-malienne tenue, hier à Alger, intervient à un moment "crucial" pour la paix, la sécurité et la stabilité des pays de la région du Sahel, a indiqué le ministre malien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Soumeylou Boubèye Maïga.

PAR LAKHDARI BRAHIM

«*La commission mixte, dont l'objectif est d'insuffler une dynamique nouvelle dans un esprit de complémentarité entre les deux pays, a lieu à un moment crucial pour la paix, la sécurité et la stabilité de nos pays et de notre région*", a affirmé M. Maïga dans son allocution d'ouverture. Dans le même sillage, le ministre a qualifié de "*succès*" la réunion des pays du champ (Algérie, Mali, Mauritanie et Niger) avec leurs partenaires extra-régionaux sur la sécurité et le développement, organisée récemment à Alger, soulignant que les travaux de cette réunion ont été marqués par "*une cohésion et une convergence totales*" entre les pays de la région.

«*Cette rencontre a été une occasion de réaffirmer notre détermination de combattre sans concession les groupes terroristes et maffieux*", a-t-il affirmé, ajoutant que les pays de la région sont, également, animés de la volonté de "*promouvoir le développement économique*". Le chef de la diplomatie malienne a estimé que la rencontre d'Alger va dans le sens de "*réduire la pauvreté dont souffrent les populations*" du Sahel et de construire une solidarité internationale fondée sur "*l'appropriation*" par le pays concerné de l'action à entreprendre. Evoquant le "*lâche*" attentat contre l'Académie interarmes de Cherchell, M. Maïga a condamné cet acte terroriste et exprimé la solidarité du Mali avec l'Algérie.

«*C'est l'occasion pour moi de rendre hommage au courage, à la détermination, à la constance et à la fermeté avec laquelle le peuple algérien a résisté et lutté contre les différentes formes de terrorisme et de déstabilisation, ainsi qu'à sa capacité de résistance ayant fini par lui valoir le respect et la reconnaissance de la communauté internationale*", a-t-il dit. M. Maïga a affirmé que le peuple malien sera "*toujours aux côtés du peuple algérien*", mettant en exergue liens "*de solidarité, de fraternité, d'estime et de confiance qui les unissent*". Il a ajouté le peuple malien peut compter sur l'Algérie qui a toujours

été à ses côtés, rappelant le rôle de l'Algérie dans les négociations ayant conduit à la signature d'un pacte national au Mali, ainsi que les accords de paix d'Alger.

Insistant sure le solidarité "*constante*" et "*agissante*" de l'Algérie, il a rappelé aussi le don de 10 millions de dollars accordé dernièrement par l'Algérie au Mali pour l'aider à faire face aux besoins des régions du Nord dans les secteurs vitaux de l'eau, la santé et l'éducation. Pour M. Maïga, cette "*identité commune faite d'engagement, de générosité et de solidarité*" commande aux deux pays un "*bond qualitatif et substantiel*" dans leurs relations bilatérales. Il a relevé que la stabilité de l'Algérie, son taux de croissance "*soutenu*", le volume des investissements, la "*maîtrise*" avec laquelle sont menées les réformes politiques, économiques et sociales, font de ce pays une "*source d'inspiration et de réconfort pour le Mali et l'Afrique*". M. Maïga s'est dit "*satisfait*" de la coopération bilatérale eu égard aux "*immenses*" progrès enregistrés ces dernières années dans divers domaines, citant, notamment, les secteurs de l'éducation, les mines, l'agriculture, le transport aérien, le tourisme, la formation professionnelle, les travaux publics et les échanges commerciaux.

L. B.

2E SALON NATIONAL DE LA MANUFACTURE MANUFAC 2011 (19-25 OCTOBRE 2011) À ALGER.

Promouvoir le label made in Algeria

PAR AMAR AOUIMER

Sous le haut patronage du président de la République, la Société algérienne des foires et exportations(SAFEX) en collaboration avec l'agence Mira Cards Edition organisera le 2e Salon national de la manufacture (MANUFAC 2011) du 19 au 25 octobre 2011 au Palais des expositions, Pins Maritimes, Alger.

Ce salon est organisé avec la contribution du ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'investissement, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) et d'autres organismes chargés de la promotion de l'économie nationale dans le but de contribuer aux efforts déployés par le gouvernement en matière de relance du secteur des produits manufacturés en Algérie.

Cet évènement, très important pour les petites et moyennes entreprises spécialisées dans les produits manufacturés, constitue, en fait, une aubaine pour les opérateurs économiques et les entrepreneurs désireux de conclure des contrats de partenariat et de joint-venture avec des entreprises nationales. Les promoteurs de ce salon indiquent que le partenariat entre les entreprises nationales, tant publiques que privées, est porteur de projets structurants.

Ainsi, la recherche d'investissements communs en vue de piloter des projets de développement est, également, perçue comme un objectif pour les nombreux exposants.

Les participants auront aussi comme mission essentielle de promouvoir les produits manufacturés locaux et essayer d'améliorer l'image de marque des produits made in Algeria.

L'option pour l'exportation est aussi envisagée dans la mesure où certains produits de l'artisanat sont commercialisés dans certains pays euro-méditerranéens.

Les organisateurs soulignent que les secteurs concernés par ce salon sont aussi variés qu'attirants, tels que le textile, l'habillement et le prêt-à-porter, les cuirs et produits en cuir, le bois, l'ameublement et le mobilier.

D'autres produits seront, également, exposés durant cette importante manifestation économique et commerciale qui ne manquera pas de drainer de nombreux visiteurs, à savoir la céramique, les vaisselles et accessoires, les produits sanitaires et les faïences, et enfin, les papiers et les emballages.

Par ailleurs, il convient de noter que divers ateliers et conférences seront animés en marge de cette exposition.

Des organisations et associations de promotion et d'aide pour l'emploi des jeunes seront, en principe, très actives pendant les sept jours de ce salon, à l'image de l'ANSEJ et de l'ANDI.*«Dans le but d'assurer une forte participation des entreprises algériennes à cet évènement, la SAFEX offre une réduction de près de 37% sur le prix du mètre carré»*, ajoutent les organisateurs de cet évènement.

A. A.

«ALGER INDUSTRIES» DU 3 AU 6 OCTOBRE PROCHAIN

Sous le signe du développement

La 5e édition du Salon professionnel international de l'industrie «Alger Industries» se tiendra du 3 au 6 octobre prochain au Palais des expositions (Pins maritimes), ont annoncé, hier, les organisateurs.

Placée sous le signe du développement des industries algériennes, de la promotion de la production nationale et du renforcement des relations d'affaires et de la coopération, cette manifestation est organisée par la société Batimatec Expo, en partenariat avec la Société algérienne des foires et exportations (Safex).

Le salon se veut un rassemblement des professionnels de l'industrie à Alger et un espace privilégié et opportun pour l'ensemble des acteurs nationaux et étrangers intéressés et/ou impliqués dans l'ensemble des branches constituant la vitrine de ce rendez-vous annuel, selon les organisateurs.

Cette manifestation a pour objectif, selon ses initiateurs, de contribuer à une meilleure connaissance du potentiel industriel national, des innovations technologiques et des nouveaux produits, à une évaluation objective des efforts de développement national, et à la densification des relations d'affaires entre partenaires algériens et étrangers.

Ce rendez-vous de 4 jours vise, également, à favoriser le développement de PME/PMI et de nouvelles synergies afin de promouvoir la création de nouveaux emplois.

Cet espace dédié à l'ensemble des secteurs industriels, notamment ceux intéressant les équipements pour l'industrie, l'automatisme électronique, la sécurité industrielle, les machines-outils, l'outillage et les services, attend cette année près de 200 exposants qui auront aussi à échanger leurs expériences et intensifier leurs relations d'affaires et de partenariat.

Ce salon prévoit un espace spécifique aux professionnels de la sécurité industrielle plus spécialement orienté vers l'hygiène, la propreté, l'eau, l'air, l'environnement et l'ergonomie des situations de travail.

Y trouveront, également, place la manutention, les travaux en hauteur, les risques industriels, la sécurité des bâtiments, la protection incendie, le contrôle d'accès, l'expertise et le conseil spécialisé.

Au programme de cette rencontre, figurent, également, des conférences-débats axées autour de plusieurs thèmes comme les programmes d'investissements inscrits dans le plan quinquennal 2010-2014.

R. N.

ATELIER RÉGIONAL À ALGER SUR LA RÉDUCTION DE L'ÉCART EN MATIÈRE DE NORMALISATION

Des conseils importants pour les pays en développement

Un atelier régional sur la réduction de l'écart en matière de normalisation sera organisé les 26, 27 et 28 septembre à Alger par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT), en collaboration avec l'UIT (Union internationale des télécommunications).

"Cet évènement vise à dispenser des conseils sur la participation des pays en développement à l'élaboration de nomes mondiales et le renforcement de leurs capacités d'adaptation à ces normes", précise l'ARPT dans un communiqué.

Les participants examineront, par ailleurs, les travaux de normalisation menées sur de nouvelles technologies dans des pays arabes et africains, ajoute la même source.

A cette occasion, il est prévu une présentation sur les relations de l'UIT avec les établissements universitaires et l'intérêt pour les instituts de recherche d'être membres de l'UIT.

R. E

M'SILA

39 millions DA pour les travaux publics

La wilaya de M'Sila vient de bénéficier de "moyens financiers supplémentaires" de l'ordre de 49 millions de dinars pour la prise en charge des chemins de wilaya, a indiqué la Direction de l'administration locale (DAL).

Ces nouvelles ressources, puisées du budget complémentaire de la wilaya au titre de l'exercice 2011, "devra couvrir les opérations non inscrites dans les différents programmes de développement", a précisé la DAL.

Outre les opérations de rénovation, d'entretien et de remise en état d'un linéaire de 694 km de chemins de wilaya, il sera également procédé à l'acquisition d'équipements de travaux publics, indispensables pour l'entretien et la préservation du réseau routier de la wilaya.

Une partie de cet investissement sera consacrée au renforcement de la signalisation verticale à travers l'ensemble du réseau routier de la wilaya.

L'entretien de nombreux "petits tronçons" de plusieurs chemins de wilaya figure également parmi les principales opérations devant être réalisées à la faveur de ce programme complémentaire, a ajouté la DAL.

L'amélioration des conditions de travail des personnels techniques chargés de l'entretien du réseau routier, au plan financier et logistique, est également incluse dans ce programme complémentaire destiné au secteur des Travaux publics.

Les chemins de wilaya s'étendent, dans la wilaya de M'sila, sur un linéaire de 700 km. Ils sont quotidiennement empruntés par plus de 6.000 véhicules, selon les services de la wilaya.

CHLEF

Ouverture d'une vingtaine d'établissements

Une vingtaine d'établissements scolaires nouvellement réalisés ont ouvert leurs portes aux élèves de la wilaya de Chlef hier à l'occasion de la rentrée scolaire 2011-2012. Il s'agit de six lycées, dix CEM et six groupes scolaires, a indiqué la wilaya, précisant que trois lycées et cinq CEM construits en dur font partie du programme de remplacement des établissements scolaires réalisés en préfabriqué.

En plus des établissements scolaires, il est prévu également lors de la présente rentrée scolaire l'ouverture de 27 cantines scolaires nouvellement réalisées à travers des établissements scolaires de différentes localités de la wilaya.

Ces nouvelles infrastructures, qui viennent renforcer le secteur de l'Education constitué de 49 lycées, 81 CEM et 570 groupes scolaires, permettent d'améliorer les conditions d'accueil des élèves dont le nombre est estimé à 250.000 élèves, de réduire la surcharge des classes et également d'alléger les contraintes inhérentes à l'insuffisance des moyens de transport, notamment pour les élèves des localités rurales.

APS

TIZI-OUZOU, OPÉRATION DE NETTOIEMENT

13 sites concernés

La fin de la semaine dernière, une opération de volontariat pour le nettoiement de la ville de Tizi-Ouzou a été lancée à travers plusieurs quartiers et villages de la commune du chef lieu de wilaya.

PAR BOUZIANE MEHDI

Elaboré et finalisé mercredi dernier par la wilaya,un plan d'action a retenu 13 sites d'intervention et prévu les moyens humains et matériels nécessaires à la réussite de cette opération, a indique la chargée de la communication, Malika Talbi à l'APS, précisant que l'opération a ciblé le tissu urbain ainsi que les villages Tala Athmane, Oued Fali, Sikh Oumeddour, Rhahlia et Abid Chamllal (pour le milieu rural).

Le directeur des réalisations, des moyens matériels et de la maintenance, de l'APC de Tizi-Ouzou, Mourad Ferroudj, a indiqué que sa direction a mobilisé 95 éléments pour contrôler le bon fonctionnement de l'éclairage public et procéder au désherbage, notamment.

Au centre-ville, les éléments de la Protection civile nettoyaient au jet d'eau les trottoirs et la chaussée.

En milieu rural, une centaine d'ouvriers et cinq engins s'affairaient au village Sikh Oumeddour. Sur place, le comité de village s'est mobilisé pour prêter main forte aux volontaires et participer à l'éradication des décharges sauvages, a souligné l'APS.

Les villageois et les membres du comité de village rencontrés durant la première journée de l'opération ont salué cette initiative.

«Nous espérons que cet effort soit maintenu, notamment par la mise en place de bennes à ordures au niveau du village pour que les habitants cessent de jeter les ordures n'importe où", a confié à l'APS Moh Chafaï, membre du comité de village. L'opération de volontariat qui intervient à la veille de la rentrée scolaire a également pris en charge l'ensemble des établissements scolaires et de la formation professionnelle, à travers le ravalement des façades extérieures.

Selon l'APS, le dispositif mis en place par la wilaya comporte 547 éléments, entre ouvriers, chauffeurs et encadreurs, et environ 70 engins (camions, grues ...).

B. M.

AIN BESSAM, ENFANTS INADAPTÉS MENTAUX

Nouveau centre psycho-pédagogique

Le secteur de l'action sociale dans la wilaya de Bouira s'est renforcé, cette année, par la mise en service d'un nouveau centre psycho-pédagogique pour enfants inadaptés mentaux (âgés de 3 à 8 ans), a annoncé la Direction du secteur.

Implantée à Ain Bessam, cette structure spécialisée, d'une capacité d'accueil de 30 enfants, a nécessité pour sa réalisation une enveloppe de 130 millions DA.

Une école pour jeunes aveugles a également ouvert ses portes, à Sour El Ghozlane, pour dispenser ses prestations à une trentaine d'enfants. Elle a été financée pour un montant de 110 millions DA sur le fonds des Hauts-Plateaux.

La même localité de Sour El Ghozlane a bénéficié, en outre, de la réalisation, pour 30 millions DA, d'une annexe du Service d'observation en milieu ouvert (SOEMO).

Dans la ville de Bouira, il a été procédé récemment à la reconversion d'un centre d'accueil des orphelins victimes du terrorisme en une ferme de réadaptation psychologique par le travail (ergothérapie), en concrétisation d'un accord avec le ministère de tutelle et son homologue de l'Agriculture. Cette ferme, unique en son genre au niveau local, renferme en son sein plusieurs ateliers agricoles dédiés, entre autres, à l'arboriculture, les cultures potagères, l'aviculture, l'élevage bovin, l'apiculture et autres activités susceptibles d'aider à la réinsertion sociale de cette catégorie de la population aux besoins spécifiques.

En plus de ces établissements spécialisés dans la prise en charge de catégories sociales vulnérables, le secteur de l'action sociale dans la wilaya de Bouira dispose d'un assistanat de l'enfance abandonnée, d'un foyer d'accueil de personnes âgées et d'un centre de rééducation.

APS

RELIZANE, DIRECTION DU LOGEMENT ET DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Plus de 2.300 unités d'habitat rural en réalisation

Plus de 2.300 unités d'habitat rural sont en cours de réalisation à travers les différentes communes de la wilaya de Relizane, selon la Direction du logement et des équipements publics (DLEP). 1.090 unités sont inscrites au titre de la tranche 2011 du plan quinquennal en cours et le restant provient de la tranche de l'année précédente du même quinquennat dont a bénéficié la wilaya dans le cadre d'un programme de 16.600 aides à l'habitat rural. Les efforts déployés par la DLEP en matière d'habitat rural, visant la fixation des populations rurales par l'amélioration de leur conditions de vie notamment, ont permis la concrétisation de 19.814 unités sur un total de 35.805 accordées à la wilaya au titre du précédent et actuel plan quinquennal. Un intérêt particulier a été accordé aux localités ayant subi les affres de la décennie noire et connu l'exode de nombreux habitants, notamment celles situées dans les monts de l'Ouarsenis, a souligné la même DLEP en rappelant que chaque commune de ces localités a enregistré la réalisation de quota considérables, à l'instar de Ramka (852 unités), Ain Tarek (929), Souk El Had (783) et Ouled Yaiche (870). Les aides à l'habitat rural ont motivé plus de 5.000 familles à retourner à leurs terres notamment dans les communes de Ramka, Had Chekala et Souk El Had, selon les services de la wilaya. De son coté, la Conservation des forêts de la wilaya oeuvre à faciliter, aux paysans, l'accès aux projets de proximité portant sur l'arboriculture fruitière, la création d'unités d'élevage et procède à l'ouverture de pistes et à l'aménagement de points d'eau pour les habitants et l'abreuvement des cheptels.

APS

CONSTANTINE, PLAN DE CIRCULATION D'URGENCE

Ouverture de 2 nouvelles lignes

Mis en vigueur il y a une quinzaine de jours à Constantine, le plan de circulation d'urgence a été accompagné d'une batterie de mesures pour permettre une meilleure application.

PAR BOUZIANE MEHDI

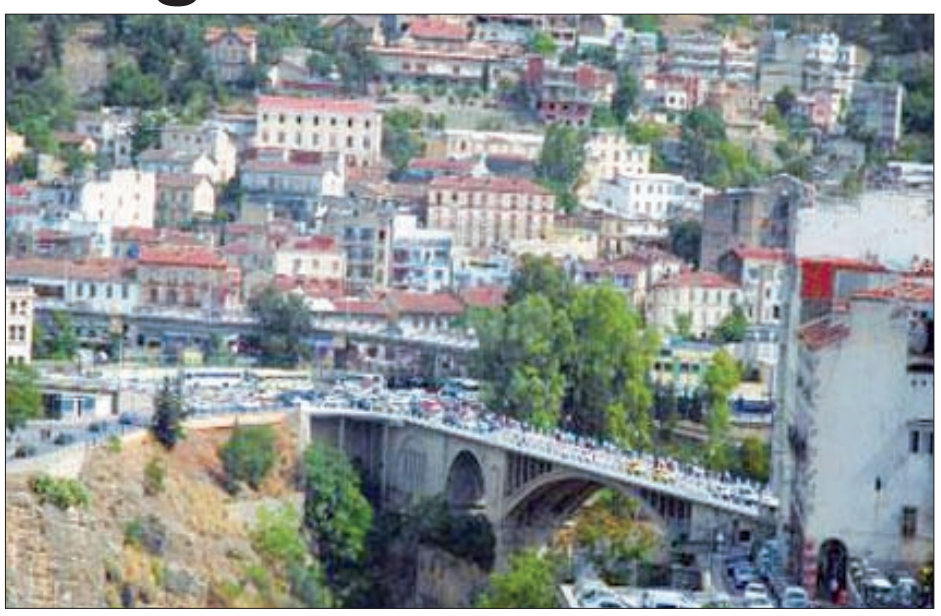

Lors d'une conférence de presse tenue au siège de l'Assemblée populaire communale, il a été précisé que parmi les propositions "phares" suggérées par le bureau des transports et de la circulation de la commune, et approuvées par les responsables de la cellule chargée du suivi de l'exécution de ce nouveau plan de circulation, figure l'ouverture de deux nouvelles lignes reliant la station Khemisti au centre-ville.

Cette mesure "d'apaisement" permettra notamment aux citoyens qui se plaignaient de l'éloignement de cette station par rapport au centre-ville, de rejoindre le c£ur de la cité sans difficultés, a souligné l'APC, précisant que la délivrance des permis d'exploitation de ces deux lignes aura lieu dans un délai *"ne dépassant pas les 30 jours"*.

La délocalisation de la station de bus du quartier Rahmani Achour (ex-Bardo) vers la station Khemisti, aussitôt après la fermeture du pont de Sidi Rached pour des travaux d'urgence de renforcement, avait provoqué le mécontentement parmi les transporteurs qui ont plaidé pour l'ouverture de navettes ininterrompues vers le centre-ville, souligne l'APS. Cette proposition avait été carrément rejetée par le bureau des transports et de la circulation qui avait expliqué sa position par le fait que les artères du centre-ville étaient déjà saturées par les flux considérables de véhicules. Les responsables du bureau des transports et de la circulation ont également préconisé la réhabilitation et la sécurisation de la station Khemisti pour permettre aux usagers et aux transporteurs de fréquenter les lieux sans le moindre risque. Selon l'APS, l'interdiction totale de stationnement le long des rues Aouati Mustapha (appelée communément Trik Sétif), Larbi Ben M'hidi (Trik J'dida) et Belkacem Tatache (à proximité de la Casbah) a été à nouveau préconisée par les concepteurs du nouveau plan de circulation. Cette mesure, pourtant programmée dans la première phase de l'application de Ce nouveau plan de la circulation d'urgence, ne sera finalement appliqué que lorsque les négociations engagées avec des habitants et des commerçants activant dans ces artères auront abouti, a précisé l'APC. L'ouverture de l'ancien parking de l'avenue Rahmani Achour et l'aménagement des souterrains de la Place du 1er Novembre (La Brèche), prévus dans les prochaines semaines, ont été présentés, au cours de ce point de presse, comme des mesures *"efficaces"* permettant une meilleure application du nouveau plan de circulation d'urgence. L'installation de feux tricolores et de nouvelles plaques de signalisation à proximité des stations de bus et de taxis, ainsi que dans l'ensemble des artères et des ronds-points du centre- ville, figure également parmi les mesures d'urgence devant être exécutées *"courant septembre"*, a ajouté l'APC. La concrétisation du nouveau plan de la circulation qui devra ultérieurement cibler plusieurs autres artères de la ville de Constantine, a nécessité un investissement de 90 millions de dinars.

B. M.

TLEMCEN, DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION

Plusieurs établissements en cours de réalisation

Plusieurs structures sanitaires sont en cours de réalisation à travers différentes localités de la wilaya de Tlemcen, a indiqué la Direction de la santé et de la population (DSP). Les futurs établissements permettront de répondre avec davantage d'efficience aux attentes des patients en matière couverture sanitaire. Des projets sont en cours de réalisation dans la commune de Chetouane, près du chef-lieu de wilaya dans la zone dite "pôle sanitaire" en raison des établissements hospitaliers en construction sur place, dont un centre anti-cancer (CAC) qui enregistre un taux d'avancement appréciable. Le futur CAC sera doté d'équipements de pointe requis pour les interventions chirurgicales au profit des malades de la wilaya et des régions limitrophes, a fait savoir la DSP. Selon la même direction, un centre de transfusion sanguine et un centre d'ophtalmologie, inscrits dans le cadre de la coopération algéro-cubaine, sont en cours de réalisation au niveau de ce même pôle sanitaire. Un autre projet portant sur la réalisation d'une annexe locale de l'Institut Pasteur (IPA) dans la daïra de Sebdou vient d'être inscrit. L'annexe de l'IPA fournira, a-t-on expliqué, des prestations d'analyses au profit de nouvelles structures prévues à travers la wilaya, dont un centre de lutte contre la toxicomanie et un autre dédié à la prise en charge des maladies psychiatriques, doté d'une capacité de 120 lits. La daïra de Remchi a bénéficié pour sa part de la construction d'un hôpital de 120 lits, d'un bloc sanitaire abritant plusieurs services médicaux et de salles opératoires, offrant une capacité de 180 lits dans le cadre de l'opération d'extension du Centre hospitalo-universitaire (CHU). La wilaya de Tlemcen compte un CHU de 642 lits, 4 hôpitaux de 734 lits, un complexe mère-enfant, 7 établissements publics de santé de proximité (EPSP), 32 polycliniques, 272 salles de soins et 27 unités de dépistage et de suivi scolaires.

APS

BATNA

Important incendie au centre-ville

Un violent incendie s'est déclaré samedi après-midi dans un domicile situé dans un vieil immeuble du centre-ville de Batna, non loin du quartier ''Fouala'' à proximité du marché couvert. Le sinistre qui a détruit tout le mobilier et la toiture d'un appartement du dernier étage, a conduit les éléments de la protection civile, qui sont rapidement intervenus, à faire évacuer les appartements mitoyens et à fermer les arrivées de gaz et d'électricité autour du périmètre de l'incendie. Au début de l'intervention, deux sapeurs-pompiers ont été légèrement blessés à la suite de l'effondrement du plafond de la maison en feu. Le président de l'APC de Batna, Ali Melaksou, qui supervisait les opérations d'extinction, a fait part à l'APS de la nécessité d'opérer une ''expertise technique'' des vieilles habitations du centre-ville dont la construction remonte à la période coloniale. Cet incendie, que les éléments de la protection civile s'employaient encore à éteindre en début de soirée, est le second qui se produit en l'espace d'un mois dans la capitale des Aurès après celui qui s'était déclaré durant le Ramadhan dans une librairie du centre de la cité.

SKIKDA

Création du premier SAMU

Le premier service d'aide médicale d'urgence (SAMU) sera fonctionnel "dans les tout prochains jours" au niveau du nouvel hôpital de 240 lits de Skikda, selon les services de la wilaya. L'acquisition, pour 63,44 millions de dinars, de 16 ambulances, dont 3 médicalisées devant servir au fonctionnement du SAMU, a rendu possible la création de ce service qui a cruellement fait défaut, jusqu'ici, dans cette wilaya côtière. Le reste des ambulances nouvellement acquises a été mis à la disposition de différents établissements sanitaires de la région, à Skikda, Collo, Azzaba, El Harrouch, Tamalous, Sidi Mezghiche, Ben Azzouz, Ain Kechera et Ouled Attia. Les services de la wilaya ont insisté auprès des responsables des structures hospitalières pour une utilisation rationnelle de ces ambulances, sur leur entretien et sur la préservation de leurs équipements.

BIR EL-DJIR (ORAN)

235 projets pour l'amélioration du cadre de vie

La commune de Bir El-Djir, située dans la banlieue est de la ville d'Oran, a bénéficié de 234 projets visant l'amélioration des conditions de vie de ses habitants et de ceux des localités voisines, telles Sidi El-Bachir et Belgaïd. Une enveloppe de plus de 18 millions de dinars est consacrée à ces actions de développement englobant différents domaines tels l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la voirie et le gaz naturel, a indiqué le président de cette collectivité locale. Bir El-Djir a également bénéficié d'une subvention de 9,9 millions DA, accordée par la wilaya, pour l'achèvement du réseau AEP au niveau des nouveaux sites d'habitation. Toutes les opérations engagées enregistrent un taux d'avancement "appréciable", selon le président de l'APC qui fait état de la concrétisation de 24 projets sur 50 dans le domaine de la voirie, de 49 sur 53 en matière d'AEP, et de 31 sur 37 en assainissement. En outre, des opérations de raccordement au réseau d'alimentation en gaz naturel seront bientôt lancées au profit des foyers des localités de Sidi El-Bachir et Belgaïd. Plusieurs actions d'aménagement urbain sont également programmées au niveau de la commune de Bir El-Djir et de ses agglomérations secondaires, a encore indiqué le P/APC.

APS

YEMEN

L'armée reprend la ville de Zinjibar aux islamistes

L'armée yéménite a "libéré" la ville côtière de Zinjibar, qui était sous le contrôle d'islamistes armés depuis le mois de mai, rapporte samedi l'agence de presse nationale yéménite Saba, qui cite le gouverneur de la province d'Abyan et des officiers rapporté é par Reuters.

Zinjibar, chef lieu de la province d'Abyan dans le sud du Yémen, se trouve à l'est d'un détroit par lequel transitent chaque jour trois millions de barils de pétrole. Si l'armée réussit à conserver cette ville, ce fait d'armes sera sa première victoire concrète depuis le lancement d'une offensive voici deux mois contre les islamistes.

Un peu auparavant, un responsable de l'armée avait annoncé la libération de la 25e brigade assiégée depuis quatre mois par des islamistes soupçonnés d'entretenir des liens avec Al Qaïda dans la péninsule arabique (AQPA). Selon le général Mohamadal Somali, les membres de la brigade ont été approvisionnés en vivres et l'armée est entrée dans Zinjibar pour en chasser les activistes, dont la plupart avaient déjà fui vers Jaar, une autre ville de la province d'Abyan dont ils se sont emparés.

"Nous poursuivons des poches limitées de militants mais la véritable bataille consistera à purifier la ville de Jaar", a déclaré le général. Trois activistes ont été tués dans les affrontements qui ont éclaté à Zinjibar et quatre soldats ont été blessés samedi, a indiqué le responsable militaire.

Le président Ali Abdallah Saleh, qui se remet en Arabie Saoudite d'une tentative d'assassinat en juin, a félicité l'armée et a qualifié la prise de Zinjibar de victoire. Confronté à une mouvement contestation inédit de son régime, le chef d'Etat s'accroche au pouvoir qu'il occupe depuis 33 ans. Les États-Unis et l'Arabie Saoudite craignent que les troubles au Yémen ouvrent la porte à des attaques terroristes dans la région et ailleurs.

L'opposition accuse le président yéménite d'exagérer la menace islamiste pour obtenir le soutien de Washington et de Riyad.

RI/ Reuters

POUR METTRE FIN À LA RÉPRESSION

Bachar Al Assad prêt à engager des réformes

La Ligue arabe est convenue avec le président syrien d'une série de mesures destinées à mettre fin à la répression du mouvement de contestation, et ces mesures seront présentées lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de pays arabes au Caire, a déclaré samedi dernier l'organisation panarabe.

Le secrétaire général de la Ligue arabe, Nabil Elaraby, a déclaré à son retour au Caire après une brève visite à Damas samedi qu'il avait exhorté le chef de l'Etat syrien à *"accélérer les projets de réformes au moyen d'un calendrier qui fera comprendre à tous les Syriens qu'il est passé à une nouvelle étape"*.

Cinq personnes ont été tuées samedi dans le quartier de Bab Amro, dans la grande ville de Homs, au cours d'une opération conjointe de l'armée et des forces de sécurité, selon l'Observatoire syrien des droits de l'homme, organisation d'opposition basée à Londres. En outre, un homme a été tué par balles par les forces de sécurité à un poste de contrôle de la province septentrionale d'Idlib, frontalière de la Turquie, a ajouté l'organisation d'opposition. Elaraby, a rapporté l'agence de presse officielle syrienne Sana, a dit à Assad que la Ligue arabe *"rejetait toute forme d'intervention étrangère dans les affaires intérieures de la Syrie"* et que les deux hommes étaient convenus de moyens concrets pour accélérer l'adoption de réformes dans le pays.

Elaraby devait à l'origine se rendre à Damas mercredi, mais la Syrie, selon des diplomates arabes, avait demandé un report de sa venue, signe de sa crainte des critiques étrangères ou de quelque autre forme d'ingérence. Voici deux semaines, les ministres des Affaires étrangères de la Ligue arabe avaient demandé à la Syrie de s'employer à mettre fin aux violences et d'en *"revenir à la raison avant qu'il ne soit trop tard"*.

Des pressions s'exercent sur la Ligue arabe pour qu'elle s'exprime plus ouvertement sur la situation en Syrie, dans la foulée des autres soulèvements du "printemps arabe", qui ont abouti au renversement de régimes autoritaires en Tunisie, en Egypte et, plus récemment, en Libye.

RI/ L'Express

TANZANIE

163 morts dans le naufrage d'un ferry à Zanzibar

L'embarcation, qui transportait plus de 600 personnes, a coulé dans des circonstances encore peu claires. Au moins 163 personnes sont mortes dans le naufrage d'un ferry apparemment surchargé reliant, dans la nuit de vendredi à samedi, deux îles du très touristique archipel de Zanzibar, selon un ministre de cette république semi-autonome de la Tanzanie.

Il s'agit d'un des naufrages les plus meurtriers en Afrique des 10 dernières années.

Les secouristes ont cependant réussi à sauver 579 personnes, a indiqué en fin d'après-midi le président de Zanzibar, Ali Mohamed Shein (bien Shein), qui a décrété trois jours de deuil à partir d'hier.

D'après ces chiffres, le ferry transportait donc encore plus de monde que ce qu'avaient estimé les autorités de Zanzibar. Ces dernières avaient indiqué qu'environ 600 passagers étaient à bord de l'embarcation qui reliait Unguja et Pemba, les deux principales îles de l'archipel de l'océan Indien.

Le nombre exact de personnes à bord de ce genre d'embarcation est souvent difficile à établir en l'absence d'un système fiable d'enregistrement des passagers. Le ferry était occupé en grande majorité par des habitants de l'archipel de Zanzibar, dont de nombreux habitants de l'île de Pemba qui revenaient chez eux à l'issue des vacances et à la fin du mois du Ramadhan.

Les circonstances de l'accident restaient peu claires, mais les autorités de Zanzibar ont très vite laissé entendre samedi que le ferry était surchargé. D'après M. Aboud, en plus des passagers, il transportait une importante cargaison de riz et autres marchandises.

APRÈS L'ATTAQUE DE L'AMBASSADE D'ISRAEL AU CAIRE

L'Egypte en état d'alerte

Au lendemain d'une violente attaque contre l'ambassade d'Israel au Caire et après avoir annoncé l'application intégrale de la loi d'urgence pour assurer la sécurité, l'Egypte a exprimé officiellement samedi 10 septembre son *"engagement total"* envers la protection des missions diplomatiques sur son sol rapporte *Le Monde*. Ce après qu'Israël, sous le choc, ait décidéde raptrier son ambassadeur du Caire, tout en maintenant, néanmoins, ses liens diplomatiques avec l'Egypte.

L'Egypte affirme son engagement total à respecter les conventions internationales, y compris la protection de toutes les missions diplomatiques, a déclaré le ministre de l'information, Oussama Heikal dans un message lu à la télévision. *"Les services de sécurité auront dorénavant recours à toutes les mesures nécessaires, y compris le droit à la légitime défense, pour préserver la sécurité de la patrie"*, a-t-il poursuivi.

Il a également annoncé que les autorités égyptiennes appliqueraient *"toutes les dispositions"* de la loi sur l'état d'urgence qui prévoit des mesures policières et judiciaires d'exception, en vigueur depuis trente ans, pour assurer la sécurité après ces événements.

Israël a néanmoins maintenu le consul israélien pour les affaires de l'Etat en poste à l'ambassade. Il est l'adjoint de l'ambassadeur Yitzhak Levanon. Il restera en

Egypte pendant qu'Israël réfléchit à sa réaction à la suite de l'attaque menée par des manifestants égyptiens

Les relations entre l'Egypte et Israël traversent une phase délicate, après la mort de cinq policiers égyptiens tués alors que les forces israéliennes poursuivaient des auteurs présumés d'attaques dans le secteur d'Eilat, dans le sud d'Israël, près de la frontière avec l'Egypte, le 18 août. L'Egypte est le premier pays arabe à avoir conclu un accordde paix avec l'Etat hébreu, en 1979.

R. I.

MIDI Economie

OCDE

LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE SE DÉGRADENT AVEC LE RALENTISSEMENT DE LA REPRISE

Page 14

DÉSERTIFICATION

ALGER APPELLE À PLUS DE MOBILISATION

Lire page 12

- **Leasing : 656 millions DA au profit d'opérateurs privés et publics**
- **ANSEJ : plus de 100.000 micro-entreprises créées durant le 1er semestre 2011**
- **G8 : 40 milliards de dollars pour les pays arabes**

Lire page 13

BAD

150 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LES PME AU MAGHREB

Lire page 13

ÉCONOMIE

DÉSERTIFICATION

Alger appelle à plus de mobilisation

Alger a abrité le 8 septembre dernier une conférence africaine sur la désertification à travers laquelle le ministre de l'Agriculture, M. Rachid Benaïssa, a déploré une mobilisation internationale «insuffisante» contre le phénomène et a appelé les pays africains à coordonner leurs points de vue sur cette question. La réunion d'Alger est une rencontre préparatoire de la 10e Conférence des parties à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (Cop10).

PAR TASSAÂDITE LEFKIR

La désertification est considérée comme l'une des problématiques environnementales les plus préoccupantes du 21 siècle. Par désertification, les spécialistes et experts entendent une situation de dégradation des terres, liée au contexte socio-économique de l'utilisation des ressources naturelles au-delà de leur capacité de restauration, aggravée souvent par les fluctuations des conditions climatiques. Elle conduit à un déclin permanent des activités économiques, enracinant les populations locales les plus vulnérables dans la pauvreté et les poussant à un exode massif. Le phénomène touche environ 2 milliards de personnes dans le monde, mais l'Afrique est le continent le plus touché et le plus vulnérable par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. La désertification, la dégradation des terres et la sécheresse touche 40% de la population africaine, alors que 43% des terres productives sont exposées ou menacées, ce qui représente 70% de l'activité économique du continent. Le problème de désertification touche des territoires occupant 39,2 % du globe terrestre, soit environ 516.106 km de terres dégradées.

Selon les experts, l'Afrique du nord renferme, à elle seule, une superficie de 486.106 km. Les causes remontent au 11e siècle suite à l'installation des tribus hilaliennes, introduisant un mode de vie pastoral, basé essentiellement sur l'élevage itinérant d'ovins et caprins. A ce contexte historique, sont venues s'ajouter des conjonctures socio-économiques, foncières et une sécheresse récurrente et persistante, accélérant les manifestations de la désertification des plus inquiétantes. Le fait marquant est principalement le recours à des pratiques abusives, tels que le surpâturage ou encore la mise en valeur des terres pastorales.

La désertification, en Algérie, concerne essentiellement les steppes des régions arides et semi-arides qui ont toujours été l'espace privilégié de l'élevage ovin extensif. Selon des études menées par des spécialistes, ces parcours naturels qui jouent un rôle fondamental dans l'économie agricole du pays sont soumis à des sécheresses récurrentes et à une pression anthropique croissante : surpâturage, exploitation de terres impropres aux cultures… Depuis plus d'une trentaine d'années, ils connaissent une dégradation de plus en plus accentuée de toutes les composantes de l'écosystème (flore, couvert végétal, sol et ses éléments, faune et son habitat). Cette dégradation des terres et la désertification qui en est le stade le plus avancé, se traduisent par la réduction du potentiel biologique et par la rupture des équilibres écologique et socio-économique.

Depuis l'indépendance, l'Algérie s'est engagée dans la lutte contre ce phénomène. Les politiques de lutte contre la désertification ont été nombreuses et diversifiées. Des actions ont été entreprises par les autorités telles que « le Barrage Vert », les mises en place de coopératives pastorales, la promulgation du Code pastoral, des programmes de mises en valeur des terres (DGF, 2004). Selon les spécialistes, ces politiques n'ont donné que peu de résultats probants en raison de l'incapacité de l'administration à trouver des formules de participation des pasteurs et des agro-pasteurs à la gestion des parcours. Aujourd'hui, il semblerait que les actions du Haut Commissariat de la steppe (HCDS), en charge des programmes de développement de la steppe (intensification de l'offre fourragère par les mises en défens et les plantations pastorales, mobilisation des eaux superficielles, introduction d'énergies renouvelables), aient trouvé plus d'adhésion auprès de la population. Les bénéficiaires qui participent à ces projets deviennent plus conscients de l'intérêt de ces plantations et de ces mises en défens et seraient prêts à les développer et à les préserver. Ces projets étant, pour la plupart, financés par le Fonds de lutte contre la désertification et de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDDPS).

Les zones steppiques les plus touchées en Algérie

Selon la Direction générale des Forêts (DGF), ce sont 30 wilayas qui sont menacées dont 8 dans les zones steppiques, 13 dans la région agropastorale et 9 wilayas sahariennes, soit 965 communes et 1.870 localités. Pis, les régions du sud-ouest du pays connaissent une dégradation plus avancée par rapport aux autres régions. Ces espaces potentiellement menacés font l'objet d'un vaste programme de prévention et de lutte contre la désertification, mené actuellement par la DGF dans le cadre de la politique du Renouveau rural.

Les steppes algériennes, zones les plus touchées par la désertification, situées entre l'Atlas Tellien au Nord et l'Atlas Saharien au Sud (figure 1), couvrent une superficie globale de 20 millions d'hectares. Elles sont limitées au Nord par l'isohyète 400 mm qui coïncide avec l'extension des cultures céréalières en sec et au Sud, par l'isohyète 100 mm qui représente la limite méridionale de l'extension de l'alfa (Stipa tenacissima).

Les étages bioclimatiques s'étalent du semi aride inférieur frais au supérieur frais. Ce zonage bioclimatique est actuellement en cours de révision par les chercheurs qui se penchent sur l'impact des changements climatiques et celui du processus de désertification sur ces limites

Sur le plan écologique, les régions steppiques constituent un tampon entre l'Algérie côtière et l'Algérie saharienne dont elles limitent les influences climatiques négatives sur la première.

Les sols steppiques sont caractérisés par la présence d'accumulation calcaire, la faible teneur en matière organique et une forte sensibilité à l'érosion et à la dégradation. Les ressources hydriques sont faibles, peu renouvelables, inégalement réparties et anarchiquement exploitées.

Les points d'eau sont au nombre de 6.500 dont plus de 50% ne sont plus fonctionnels. Sur le plan humain, la croissance démographique des zones steppiques est plus forte que celle enregistrée dans le reste du pays.

Cependant, les dernières actions prévues par le département de la DGF pour lutter contre la désertification portent sur l'extension et la réhabilitation du barrage vert sur 100.000 ha, la réhabilitation de la nappe alfatière, la protection des zones de parcours et le développement de l'agriculture saharienne autour des oasis. En outre, un vaste programme de lutte contre l'érosion à travers 34 bassins versants a été engagé. Il s'agit à ce niveau de planter sur une superficie de 3,5 millions d'hectares. Plus de 300 PPLCD sont en cours de réalisation dont 11.409 ha de plantations forestières dont 2.000 oliviers, 2.508 ha de plantations pastorales, 48.050 ha de mise en défense des parcours steppiques, 600 km de désenclavement, la réalisation de 75 points d'eau, de 24.400 mètres de canaux d'irrigation, et 445 unités solaires et éoliennes distribuées aux populations rurales.

T. L.

Leasing : 656 millions DA au profit d'opérateurs privés et publics

La Société nationale de leasing (SNL), première société publique de leasing en Algérie, opérationnelle depuis la fin mars, a autorisé le financement d'équipements d'un coût global de 656 millions DA au profit d'une trentaine d'opérateurs privés et publics, a indiqué à l'APS son Directeur général, Mohamed Krim. «Entre le 1er avril et la fin août, nous avons accepté le financement de 27 dossiers pour 656 millions DA dont cinq portant sur une valeur de près de 47 millions DA, sont déjà mis en force», a-t-il déclaré. La «mise en force» veut dire que les équipements concernés par un contrat de leasing sont achetés par le crédit-bailleur, la SNL dans ce cas, et mis à la disposition d'un «crédit-preneur» (client) qui a déjà entamé le paiement du loyer. Les entreprises financées, dont deux publiques, activent dans différents secteurs économiques : les transports, la Presse-communication l'industrie, télécommunications, BTPH, pharmaceutique, commerce et dans d'autres services. Durant près de cinq mois, «61 dossiers ont été reçus par la SNL dont 27 ont été acceptés et 11 sont en cours d'étude», a précisé Krim. Interrogé sur les raisons du rejet de certains dossiers, le responsable de la SNL a expliqué qu'elles étaient surtout liées à la santé financière de l'entreprise et à sa solvabilité. «Ce qui nous intéresse, c'est la capacité de l'entreprise à payer son loyer», a-t-il souligné. Qualifiant de «très satisfaisant» le déroulement de l'opération, Krim a avancé que les autorisations de financement de la SNL devraient atteindre 100 autorisations pour un montant global supérieur à 1 milliard de DA d'ici la fin de l'année. Il a, d'autre part, annoncé que sa société comptait se lancer dans le leasing immobilier au cours de l'année prochaine.

ANSEJ : plus de 100.000 micro-entreprises créées durant le 1er semestre 2011

Les derniers chiffres rendus publics par Mourad Zemali, directeur général de L'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) font état d'une augmentation du nombre de projets ayant été financés grâce à ce dispositif. Au total, 108.573 dossiers de projets d'activités de jeunes promoteurs ont été validés parmi les 333.705 dossiers déposés durant le premier semestre 2011. Ce nombre représente une hausse de 330% par rapport à la même période de l'année 2010 durant laquelle seulement 25 256 dossiers ont été validés. La nette amélioration du taux de validation des projets est le résultat de la « rapidité » avérée dans le traitement des dossiers qui peut s'expliquer par l'ébullition qu'a connue le front social durant les premiers mois de l'année en cours. Outre l'effort consenti dans le traitement des dossiers, le DG de l'ANSEJ assure que les projets non validés peuvent être remplacés par d'autres activités répondant aux besoins immenses de l'économie nationale. Pour ce faire, l'ANSEJ réoriente automatiquement les jeunes promoteurs vers d'autres activités plus rentables. Ces activités sont, entre autres le BTPH, la pêche, le tourisme ou encore l'hydraulique. L'investissement dans ces domaines reste plus sûr et viable, selon M. Zemali qui précise que ces mesures s'inscrivent dans le cadre du programme d'accompagnement de l'ANSEJ, mis en place au profit des jeunes porteurs de projets. L'ANSEJ a été, faut-il le rappeler, assailli par les jeunes porteurs de projets de micro-entreprises. Mais la plupart des projets relèvent du secteur du transport. Cela a conduit à la saturation rapide de l'activité de transport dont le quota de d'accès des jeunes promoteurs à cette activité est déjà dépassé pour cette année. Ainsi, toute demande déposée dans ce créneau est de fait orientée vers d'autres activités.

G8 : 40 milliards de dollars pour les pays arabes

Avec l'aide des institutions internationales, qui pourrait atteindre 38 milliards de dollars, le montant total de l'enveloppe pourrait atteindre les 80 milliards de dollars. L'aide concerne l'Égypte, le Maroc, la Jordanie et la Tunisie. À défaut d'annonce sur la crise de la dette qui sévit en Europe, les ministres des Finances du G8 - la Russie a rejoué ce samedi les sept autres pays les plus riches du monde (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie, Canada) - ont au moins réussi à trouver un accord sur une aide aux pays arabes. Réunis à Marseille depuis vendredi, ils se sont ainsi engagés à verser quelque 40 milliards de dollars (plus de 28 milliards d'euros) sur la période 2011-2013, au lieu des 20 milliards annoncés en mai à Deauville, pour relancer les économies de plusieurs économies secoués par des révoltes au printemps dernier. Sans donner plus de précisions sur les modalités de cette opération, le ministre de l'Économie et des Finances français, François Baroin, a affirmé que les institutions internationales (FMI, Banques mondiales, banques régionales, fonds arabes) se sont également engagés à doubler leur aide financière qui devrait ainsi atteindre 38 milliards de dollars. Ce qui porterait le montant total de l'enveloppe à près de 80 milliards de dollars (environ 56 milliards d'euros). L'aide promise en mai à l'Égypte et à la Tunisie, dans le cadre du Partenariat de Deauville, a été étendue au Maroc et à la Jordanie. Officiellement reconnu par le Fonds monétaire international (FMI) comme le gouvernement légitime en Libye, le Conseil national de transition a été invité à s'associer à ce programme. «La Libye est maintenant formellement représentée au FMI par le CNT», a affirmé Christine Lagarde.

BAD : 150 millions d'euros pour soutenir les PME au Maghreb

La Banque africaine de développement (BAD) a annoncé, le 6 septembre, la première capitalisation du fonds généraliste Maghreb Private Equity Fund III LLC («MPEF III») avec une taille dépassant les 96 millions d'euros d'engagement de capital aux côtés d'autres institutions financières de développement (IFD) et d'investisseurs institutionnels. Le MPEF III est un fonds d'investissement de participation privée de troisième génération qui ciblera les investissements dans les Petites et moyennes entreprises (PME) au Maghreb.

MPEF III est un fonds d'investissement géré par le Groupe TunInvest - AfricInvest ayant une durée de vie de 10 ans et une taille cible de 150 millions d'euros. Le fonds investira dans des PME en Algérie, en Libye, au Maroc et en Tunisie et, de manière opportuniste, en Egypte. Le cœur de cible sera constitué de sociétés bien établies dans leurs marchés domestiques présentant un potentiel pour développer leurs activités notamment au niveau régional et international. En suscitant et accompagnant la croissance de ces sociétés, MPEF III contribuera à créer de nouveaux emplois, à promouvoir la gouvernance, à développer les ventes à l'export et les recettes fiscales des gouvernements de la région et participera plus généralement à l'intégration économique régionale en Afrique du Nord.

«Nous remercions nos investisseurs pour leur confiance et leur soutien, particulièrement en cette période critique pour notre région, avec les défis qu'elle présente, mais aussi les grands espoirs de renouveau qu'elle porte. Nous croyons fermement au succès de MPEF III et à sa contribution aux besoins pressants de la région en termes de croissance, de création d'emplois et de gouvernance» a déclaré Ziad Oueslati, co-fondateur du groupe TunInvest - AfricInvest.

MPEF III ciblera un large spectre de secteurs, principalement le secteur industriel et notamment ceux orientés à l'export, la santé, la technologie et les télécoms, les services, l'éducation, les transports et l'agroalimentaire.

Poursuivant une politique de relance en temps de crise, et ce, dans un environnement de mobilisation des ressources difficile, la BAD est, avec une participation de 20 millions d'euros, le plus gros investisseur de la première capitalisation du MPEF III. *«Pour la seule année 2011, la BAD apportera près de 80 millions de dollars en dette et capital aux PME d'Afrique du Nord, et en particulier en Tunisie.*

Nous avions promis de soutenir la région en ces temps d'épreuves et de crise, nous sommes sur la bonne voie» a déclaré Mouhamadou Niang, chef de la division industrie et services des opérations du secteur privé.

Les autres investisseurs au MPEF III comprennent des investisseurs institutionnels et des agences de développement renommées parmi lesquels le FMO (l'Agence de développement néerlandaise), la Société financière internationale, membre du Groupe de la Banque mondiale, CDC Entreprises Elan PME (leader des investisseurs institutionnels dans les fonds de capital-investissement en France et filiale de la Caisse des dépôts et consignations française), la DEG (l'agence de développement allemande), Proparco (filiale de l'Agence française de développement), SIFEM (fonds d'investissement suisse pour les marchés émergents), BIO (agence belge de développement) et Averroès Finance.

La mission du Groupe de la Banque africaine de développement est d'aider à réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie pour les Africains et mobiliser des ressources pour le développement économique et social du continent. Dans cet objectif, l'institution tend à assister les pays africains - individuellement ou collectivement - dans leurs efforts pour s'assurer un développement économique durable et le progrès social. Combattre la pauvreté est au cœur des efforts du continent pour atteindre une croissance économique durable. A cette fin, la Banque cherche à stimuler et à mobiliser des ressources internes et externes pour promouvoir l'investissement ainsi que fournir à ses pays membres régionaux une assistance technique et financière.

La division de l'industrie et des services du département du secteur privé de la Banque a pour objectif d'investir dans des fonds de capitaux propres privés engagés dans une variété de secteurs comprenant l'agriculture, l'extraction minière, l'industrie, la santé, l'éducation pour attire les investissements du secteur privé en Afrique. Ces trois dernières années, le département du secteur privé a approuvé 27 fonds en capitaux propres privés pour un montant excédant 400 millions de dollars dans les infrastructures, la santé ainsi que les fonds généralistes. Le Groupe de la BAD cherche la croissance soutenue et continue de ses pays membres à travers de meilleures infrastructures, un secteur privé plus fort, des institutions plus solides et une meilleure intégration économique.

Le Groupe TunInvest-AfricInvest a été fondé en 1994 et est aujourd'hui une société de gestion leader dans l'Afrique du Nord et en Afrique sub-saharienne avec plus de 700 millions de dollars d'actifs sous gestion. Le Groupe est appuyé par de prestigieux investisseurs privés et institutionnels ainsi que des agences de développement internationales. L'équipe du Groupe TunInvest-AfricInvest compte à ce jour plus de 40 professionnels spécialisés dans l'investissement cumulant plus de 120 années d'expérience dans le métier du capital investissement. Le Groupe opère à partir de 6 structures locales à Tunis, Casablanca, Alger, Lagos, Abidjan et Nairobi.

Le Groupe TunInvest-AfricInvest est également co-fondateur de l'African Venture Capital Association et de l'association MENA PE et membre de l'Euromed Capital Forum.

Wall Street, suite aux divergences au sein de la BCE, cède 2,69%

Wall Street chute de plus de 2,5% vendredi, les investisseurs s'inquiétant des dissensions au sein de la Banque centrale européenne (BCE) au sujet du programme de rachat d'obligations d'Etat, considéré comme l'un des principaux outils de lutte contre la crise de la dette.

L'indice Dow Jones des 30 industrielles a cédé 2,69%, soit 303,68 points, à 10.992,13 points. Le S&P-500, plus large, a perdu 31,67 points, soit 2,67%, à 1.154,23 points. Le Nasdaq Composite a reculé de son côté de 61,15 points (-2,42%) à 2.467,99 points. Sur l'ensemble de la semaine, le Dow Jones accuse une baisse de 2,2%, le S&P 500 perd 1,7% et le Nasdaq 0,5%. Depuis le début de l'année, le S&p 500, indice de référence des gérants de fonds, est en repli de plus de 8%.

L'Allemand Jürgen Stark, membre de premier plan de la Banque centrale européenne (BCE), a démissionné en raison de son opposition à la politique de rachat d'obligations d'Etat menée par la BCE, illustrant une nouvelle fois les divisions qui règnent au sein de la BCE au sujet du programme.

Ces divisions font craindre aux investisseurs une absence de volonté politique de résoudre la crise de la dette de la zone euro alors que la menace d'une récession mondiale continue de planer.

«Le rôle de la BCE est vital dans la gestion, voire la résolution de la crise de la dette souveraine alors quand on reçoit une telle information, qu'il y a des turbulences au sein de la BCE, cela a des conséquences immédiates pour le programme de rachats de titres de dette, ce qui a à son tour des conséquences pour le niveau de capital des banques européennes», a déclaré Jack de Gan, chargé des investissements chez Harbor Advisory.

La BCE a racheté des titres de dette émis par des pays de la zone euro éprouvant des difficultés budgétaires, des interventions qui ont permis, notamment, de faire baisser les rendements des obligations espagnoles et italiennes et qui, de manière générale, sont considérées comme cruciales pour empêcher la contagion de la crise.

Le plan de 447 milliards de dollars dévoilé jeudi par le président américain Barack Obama visant à redresser l'économie des Etats-Unis et à créer des emplois n'a guère convaincu les intervenants, qui se demandent si l'administration a les moyens de mettre en place un plan de relance efficace.

L'indice de volatilité VIX, surnommé "indice de la peur", a bondi de près de 17% pour repasser la barre des 40, évoluant ainsi à un niveau proche de son plus haut de l'année.

La nervosité des acteurs du marché a augmenté d'un cran après la circulation de rumeurs de menaces terroristes, non confirmées, contre les villes de New York et de Washington à l'approche du dixième anniversaire des attentats du 11 septembre.

Les actions de certaines grandes entreprises ont baissé après que Barack Obama n'a pas évoqué la possibilité pour ces dernières de rapatrier environ 1.500 milliards de dollars de bénéfices réalisés à l'étranger pour qu'ils puissent être soumis à un taux d'imposition moins élevé. Xerox a ainsi reculé de 5,22% à 7,43 dollars et Hewlett Packard 5,15% à 22,65 dollars. Le titre Bank of America a perdu 3,01% à 6,98 dollars alors que le Wall Street Journal a rapporté que la banque envisageait 40.000 suppressions d'emplois dans le cadre d'une première vague de restructuration.

OCDE

Les perspectives de croissance économique se dégradent avec le ralentissement de la reprise

De nouvelles analyses de l'OCDE révèlent que la reprise de l'activité économique semble marquer le pas dans les grandes économies industrialisées, le commerce international et l'emploi pâtissant d'une baisse de confiance des ménages et des entreprises. La croissance reste forte dans la plupart des économies émergentes, bien qu'à un rythme plus lent.

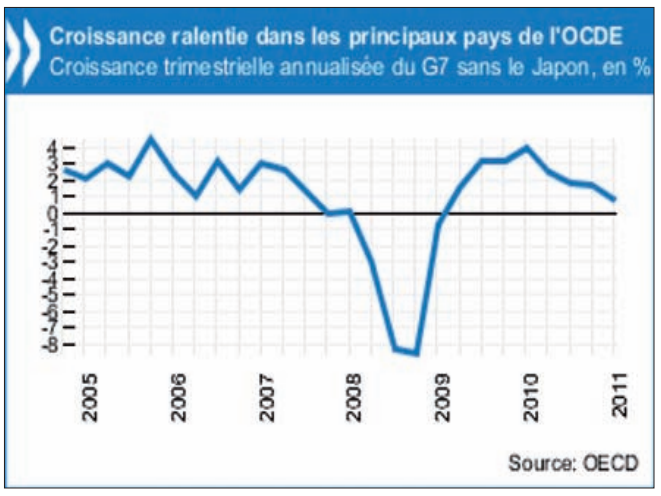

«*La croissance est en réalité beaucoup plus lente que nous le pensions il y a trois mois, et compte tenu du degré élevé d'incertitude entourant les perspectives, le risque d'une période de croissance négative au cours de la période à venir s'est renforcé*» a déclaré Pier Carlo Padoan, Chef Économiste à l'OCDE, lors de la présentation de la dernière Évaluation intérimaire des perspectives économiques de l'OCDE.

La croissance économique dans les économies du G7 hors Japon restera à un taux annualisé de moins de 1 % au second semestre de 2011, a déclaré l'OCDE.

Le débat en matière de politique budgétaire aux États-Unis, la crise de la dette souveraine dans certains pays de la zone euro et le fait que les gouvernements soient confrontés à un resserrement de l'éventail des possibilités qu'il leur reste pour doper la croissance pèsent également sur la confiance des entreprises et des consommateurs. L'importance de la réduction du ratio d'endettement des banques du fait des conséquences des changements de réglementation a sans doute été sous-estimée. Les améliorations observées précédemment sur le marché du travail se dissipent à présent, les intentions d'embauche vont en diminuant et les risques de pérennisation d'un chômage élevé sont plus grands. A l'inverse, nombre de pays de l'OCDE prennent en ce moment d'importantes mesures de réforme budgétaire et structurelle, ce qui devrait stimuler la croissance. L'allocution du Président Obama, attendue plus tard dans la journée, concernant les mesures pour l'emploi devrait également encourager le reprise du travail aux États-Unis. La croissance japonaise devrait être dynamisée par les efforts de reconstruction en cours après le tremblement de terre et le tsunami. L'inflation a peut-être atteint son point haut dans les économies de marché émergentes, ce qui permettra un certain assouplissement des mesures, les niveaux d'investissement restant largement inférieurs aux moyennes du passé dans de nombreux pays de l'OCDE, offrant la possibilité d'une reprise des dépenses des entreprises dans les mois à venir si l'incertitude se dissipe.

«Il est impératif pour les pouvoirs publics de rétablir la confiance», a déclaré M. Padoan.

L'OCDE recommande que les banques centrales maintiennent les taux directeurs à leurs niveaux actuels et, à moins que des signes de reprise n'apparaissent, qu'elles envisagent d'abaisser les taux lorsque cela sera possible.

Les autres possibilités d'action monétaire en réponse à la crise pour les banques centrales pourraient être de continuer d'intervenir sur les marchés de valeurs mobilières, de s'engager fermement à maintenir les taux d'intérêt à des niveaux bas pendant une période prolongée et de lever les mesures de resserrement monétaire dans les économies émergentes.

Dans le domaine budgétaire, l'OCDE affirme que, pour rétablir la confiance, il est essentiel que les pays prennent des mesures pour réduire la dette. Les programmes d'assainissement des finances publiques à moyen terme doivent néanmoins s'accompagner de réformes structurelles favorables à la croissance. Un cadre budgétaire crédible pourrait, si nécessaire, permettre une relance budgétaire à court terme. La gouvernance dans la zone euro en matières économique et fiscale doit être améliorée. Le processus de capitalisation des banques devrait être accéléré et la question du soutien de leur financement à court-terme résolue.

DÉFICITS PUBLICS ET DETTES SOUVERAINES

Le G7 assure qu'il mène une action forte et coordonnée

Les ministres des Finances et banquiers centraux du G7 ont assuré vendredi qu'ils répondaient de façon forte et coordonnée aux défis posés par le ralentissement de la croissance, les déficits publics et les dettes souveraines, sans faire de nouvelles annonces.

Dans un texte diffusé à l'issue de la réunion à Marseille, ils évoquent ainsi le plan de relance de 447 milliards de dollars annoncé jeudi par le président américain Barack Obama et celui adopté en Europe le 21 juillet pour tenter de juguler la crise des dettes souveraines dans la zone euro. Mais ces plans doivent encore être adoptés par les parlements de chacun des pays concernés, un exercice complexe vu les différends politiques aux Etats-Unis et les exigences de certains pays européens pour adopter le plan du 21 juillet.

«Il y a désormais des signes clairs de ralentissement de la croissance mondiale. Nous sommes décidés à apporter une réponse internationale forte et coordonnée pour relever ces défis», déclarent les ministres et banquiers centraux des sept pays (Etats-Unis, Japon, Canada, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie). Les banques centrales continueront parallèlement à soutenir l'économie et à apporter les liquidités aux banques qui en ont besoin, assurent-ils, à l'heure où la volatilité règne sur les marchés financiers en raison des craintes de tassement durable de la croissance, voire d'une nouvelle récession, et de la persistance de la crise des dettes dans la zone euro.

«Nous prendrons toutes les actions nécessaires pour assurer la résilience des systèmes bancaires et des marchés financiers», poursuit le texte.

Plusieurs grandes banques ont vu leur valeur boursière fondre ces dernières semaines, à mesure que l'absence d'amélioration sensible de la situation en Grèce relançait le débat sur d'éventuels besoins de recapitalisations importantes.

«Les politiques monétaires maintiendront la stabilité des prix et continueront à soutenir la reprise économique. Les banques centrales sont prêtes à fournir des liquidités aux banques en tant que de besoin», ajoutent les membres du G7.

Des analystes avaient prévenu que le G7 disposait de moyens limités par le niveau élevé des dettes publiques et le rejet des mesures d'assouplissement monétaire par les pays émergents qui les accusent de nourrir l'inflation et les bulles.

«Je ne pense pas que les gens attendaient un grand accord, et effectivement le G7 ne semble pas offrir beaucoup en termes d'action concrète», a déclaré Brian Dolan, stratégiste chez Forex.com.

Des appréciations différentes sont apparues sur l'urgence et la façon de répondre à la crise en zone euro, les Etats-Unis demandant aux pays européens les plus solides d'accorder un soutien *"sans équivoque"* aux plus faibles, tandis que le ministre allemand des Finances, Wolfgang Schäuble, estimait que le principal problème dont souffrait le monde était les déficits élevés.

«Les membres les plus forts de la zone euro sont tout à fait capables de d'absorber ces coûts», a dit le secrétaire américain au Trésor, Timothy Geithner, en marge de la réunion. *«Ces coûts seront bien plus importants pour eux et pour leurs économies s'ils en restent là et s'ils ne font rien pour le reconnaître»*.

Le texte du G7 reflète la tension entre les défis antagonistes du soutien à la croissance et du redressement des finances publiques. *«Les politiques budgétaires sont confrontées à un équilibre délicat à trouver»*, déclarent les ministres et banquiers centraux. *«Etant donné la nature fragile de la reprise, nous avons la difficile tâche de devoir à la fois mettre en oeuvre pleinement nos plans d'ajustement budgétaires et soutenir l'activité économique»*.

La démission surprise vendredi de Jürgen Stark, membre du directoire et chef économiste de la Banque centrale européenne, est apparue comme une preuve supplémentaire de la difficulté à concilier les priorités des différents pays.

Selon plusieurs sources, le départ prématuré de cette figure de la BCE s'expliquerait en effet par des divergences concernant le programme de rachats d'obligations souveraines mis en place par la banque centrale pour aider les pays en difficultés.

RÉUNION DE RIETI

Les Kényans Rudisha et Kiprop échouent à battre le record du monde

Le coureur kényan David Rudisha n'a pas réussi à battre le record du monde à la réunion de Rieti (Italie), se contenant de réaliser la meilleure performance mondiale de l'année sur 800 m (1:41.33), tout comme son compatriote Asbel Kiprop sur 1.500 m (3:30.46). La réunion dans la capitale de la Sabine a, également, offert une victoire sur 100 m à l'Américain Walter Dix (10.02), et un beau concours à la hauteur dames, avec la victoire de la seule médaille italienne des Mondiaux, Antonietta Di Martino (3e à Daegu), qui s'est imposée avec un saut à 1,96 m devant un public acquis. Rudisha, 22 ans, a échoué dans sa tentative de battre le record du monde. Il avait déjà battu son propre record à Rieti en 1:41.01, le 29 août 2010, mais n'a pu récidiver. "Non, je ne suis pas déçu. Courir en 1.41 c'est très bien. J'étais dans les temps aux 400 et aux 600 m, mais à la fin j'ai senti la fatigue et je n'ai pas pu forcer plus, malgré les encouragements du public, qui est toujours très enthousiaste ici", a indiqué le champion du monde en 800 m. Asbel Kiprop a lui aussi réalisé la meilleure performance mondiale (MPM) sur 1500 m, en 3 min 30 sec 46 sec. A Rieti, Antonietta Di Martino, championne d'Europe en salle et médaillée de bronze à Daegu, a pu mesurer sa popularité. La petite (1,69 m) italienne a gagné mais n'a pas réussi à sauter 2 m ni a fortiori à s'attaquer à son record personnel (2,04 m en salle). Au sprint, les Américains ont brillé avec Dix et l'ex-banni Justin Gatlin (3e du 100 m), et la victoire de Lashawn Merritt au 200 m (20.13). La Jamaïque, l'île du sprint, s'est imposée chez les dames, grâce à Schillonie Calvert sur 100 m (11.09), devançant la championne du monde du 100 m haies, l'Australienne Sally Pearson (11.24) et la Bulgare Ivet Lalova (11.26). Au lancer du marteau, le Japonais Koji Murofushi, champion du monde pour 6 cm devant Krisztan Pars mais forfait de dernière heure à Rieti, a lui-même remis son prix au Hongrois, vainqueur à Rieti avec un jet à 78,77 m.

LIGUE DES CHAMPIONS AFRICAINE (5E JOURNÉE)

Le MC Alger sévèrement battu par l'ES Tunis (4-0)

Le MC Alger a été sévèrement battu, samedi soir, par l'ES Tunis, sur le score de 4-0 (mi-temps 4-0), lors du match joué au stade d'El Menzah (Tunis), pour le compte de la cinquième journée de la phase de poules (Gr. B) de la Ligue des champions africaine. Les buts de la rencontre ont été inscrits par Majdi Traoui (8') et Yanick N'Djeng, l'attaquant camerounais recruté cet été de la JSM Béjaïa qui s'est distingué en inscrivant un triplé (19', 43' et 55'). Cette défaite, la troisième de la formation algéroise depuis l'entame de la phase de poules, met un terme à ses derniers espoirs dans la course à la qualification au carré d'as, en restant scotchée à la dernière place avec deux points.

L'EST, elle, conforte sa position dans le haut du tableau avec 9 points, mettant un pied en demi-finales, en attendant l'autre match du groupe, qui opposera aujourd'hui le WA Casablanca qui compte 6 points et Al-Ahly du Caire, troisième avec 5 points, à Casablanca.

JEUX AFRICAINS 2011

Deux nouvelles médailles d'argent et une de bronze pour les Algériens

Les nageurs algériens ont remporté, samedi, deux médailles d'argent et une de bronze lors de la 6e et dernière journée des compétitions de natation des jeux Africains 2011 qui se déroulent à Maputo (Mozambique). Les deux médailles d'argent ont été l'œuvre de Malia Mghezzi Bekhouch au 1500 m nage libre qui a réalisé un nouveau record d'Algérie en l'améliorant de deux secondes et en pulvérisant son chrono de plus de trente secondes. Mghezzi a couru la distance dans l'excellent temps de 17:21.95. La seconde médaille est l'apanage de l'équipe du relais 4x100m constituée de Nabil Kebab, Sofiane Daid, Ryad Djendouci et Oussama Sahnoun qui ont réalisé un chrono de 3:51.09. Enfin, la médaille de bronze a été acquise au 200 m papillon dames par Sarah hadj Abderrahmane dans le temps de 2:20.61. Au tableau final, des médailles en natation, l'Algérie a remporté 4 médailles argent et 9 en bronze, loin derrière les intouchables nageurs et nageuses Sud-Africains qui ont raflé pratiquement toutes les médailles en vermeil mises en jeu au cours de cette compétition avec 26 médailles d'or devant les Tunisiens avec 4 médailles.

APS

FOOTBALL/CHAMPIONNAT L1 (1RE JOURNÉE)

Le champion sortant trébuche d'entrée

L'ASO Chlef, champion d'Algérie en titre, s'est inclinée dès l'entame du championnat de Ligue 1 de football, samedi à Saïda, face au MCS (0-2), tandis que l'USM Alger, candidat en puissance pour le sacre final, a battu petitement le CA Batna (1-0).

Le nouvel entraîneur de l'ASO, Noureddine Saâdi, a raté ses débuts à la tête de la barre technique des "Lions du Chélif" face à une accrocheuse formation du MCS qui a su profiter de l'expulsion de Mellouli à la 72e minute pour inscrire deux buts en toute fin de rencontre par l'intermédiaire de Hadiouche (85') et Cheraïtia (90'+1).

Une défaite de l'ASO qui rappelle celle de la saison dernière lorsque le futur champion avait chuté lourdement lors de la première journée à Béjaïa face à la JSMB (4-1).

Au stade Omar-Hamadi (Alger), l'USMA a difficilement battu le CAB grâce à une réalisation de Laâmouri Djediat à la 42' minute de jeu.

Les Usmistes, qui n'ont pas su "*tuer*" le match, ont même joué avec le feu, les Cabistes ayant pu égaliser à plusieurs reprises.

Cette courte victoire permet, toutefois, à l'USMA d'empocher ses trois premiers points de la saison en attendant un meilleur visage de ses joueurs recrutés à coups de milliards par le président Ali Haddad.

A Sétif, le match ES Sétif-NA Hussein Dey a tenu toutes ses promesses avec, au coup de sifflet final de l'arbitre, cinq buts inscrits (3-2).

Hachoud, côté ESS, et Saïbi, côté NAHD, se sont particulièrement distingués en marquant, chacun, un doublé.

Les Banlieusards sont revenus au score par deux fois, avant de s'incliner à la 90e minute sur une réalisation de Hachoud.

Le MC Oran a été surpris chez lui par une équipe de l'USM El-Harrach (1-2) qui reste redoutable en dépit du départ de plusieurs joueurs cadres à l'image de Benabderrahmane, Boualem et Boumechra.

Le CR Belouizdad, 5e de la précédente saison, a démontré qu'il restait intraitable dans son jardin fétiche du 20-Août 1955 en dominant, quoique difficilement, le MC El-Eulma (2-0).

Deux matches se sont achevés sur un score de parité : WA Tlemcen-AS Khroub (1-1) et CS Constantine-JSM Béjaïa (0-0), l'unique nul vierge de cette première journée, entamée mardi dernier à l'occasion du match avancé entre la JS Kabylie et le MC Alger (1-0). Seize (16) buts ont été inscrits lors de la première journée de la deuxième édition du championnat professionnel de Ligue 1, dont un sur penalty transformé par le joueur de l'ASK, Mesfar.

R. S.

La première journée en un clin d'œil

Résultats des rencontres et buteurs de la première journée du Championnat professionnel de Ligue 1 de football disputées samedi:

MC Oran :	1	Aouedj (88')
USM El Harrach :	2	Touahri (60'), Boudjenah (77')
MC Saïda :	2	Hadiouche (85'), Cheraïtia (90')
ASO Chlef :	0	
CR Belouizdad :	2	Kherbache (67'), Slimani (75')
MC El Eulma :	0	
WA Tlemcen :	1	Traore (45'+4)
AS Khroub :	1	Mesfar (33', pen)
USM Alger :	1	Djediat (42')
CA Batna :	0	
CS Constantine :	0	
JSM Béjaïa :	0	
ES Sétif :	3	Hachoud (12' et 90'), Aoudia (59')
NA Hussein-Dey :	2	Saibi (49' et 80')
JS Kabylie :	1	Boulemdaïs (90'+2)
MC Alger :	0	

NDLR : la rencontre JSK - MCA a été jouée mardi dernier.

FOOTBALL-COUPE DE LA CAF (5E J) JSK 0-MAS 1

La JS Kabylie enchaîne les mauvais résultats

La JS Kabylie (Ligue 1, Algérie) a été battue par le MAS de Fès (Div 1, Maroc), sur le score d'un but à zéro (mi-temps 0-0), samedi soir au stade du 5-Juillet (Alger), dans le cadre de la cinquième journée (Gr. B) de la Coupe de la confédération africaine de football (CAF). Le seul but de la partie, qui a été d'un niveau au-dessous de la moyenne, fut l'oeuvre de Hamza Bourazouk à la 55', au prix d'un tir à ras de terre botté dans la zone des 18 mètres, trempant la vigilance du gardien Mazari.

Les visiteurs vont réussir à préserver leur maigre avance tout au long du restant du temps de la rencontre, en dépit des tentatives timides de la part des Algériens pour égaliser, et qui se sont poursuivies jusqu'aux ultimes instants de la partie.

Déjà éliminés de la course à la qualification au dernier carré de l'épreuve, après quatre défaites pour autant de matches, les joueurs de la JSK s'étaient pourtant engagés à offrir leur public, qui a brillé par sa totale absence dans ce match, la première victoire dans cette phase.

Peine perdue, puisque les coéquipiers du capitaine Rial, étaient encore une fois, crédités d'une prestation très mitigée, signant par là même, leur cinquième échec dans la compétition, et de surcroît, le troisième à domicile.

C'est la première fois dans les annales du club phare de Djurdjura qu'il réalise un aussi piètre parcours dans une épreuve continentale, lui qui a déjà dans son palmarès six coupes africaines (trois en l'ex-coupe des champions, et trois autres en coupe de la CAF). La JSK risque même de terminer cette phase de poules avec zéro point au compteur, sachant que pour son prochain et dernier match, elle rendra visite, le 17 septembre, à la formation nigériane de Sunshine Stars, une équipe toujours en course pour la qualification.

Pour sa part, la formation du MAS de Fès devient le premier club à se qualifier au dernier carré de la Coupe de la CAF, en élevant son compteur à 11 points, à quatre longueurs de ses deux poursuivants, Sunshine Stars et Motema Dempe (RDC), qui comptent chacun 7 points, et qui vont s'affronter dimanche à Kinshasa.

La prochaine sortie de la formation de Fès à domicile contre Motema Dempe sera, ainsi, une simple formalité.

APS

JEUX AFRICAINS-2011

Echos de Maputo

DECEPTION : Les sélections nationales de basket-ball (messieurs et dames) ont été battues samedi respectivement par le Mali et la Côte d'Ivoire. Jouant à la même heure, dans deux salles mitoyennes, les deux camps étaient régulièrement informés de l'évolution du score. Au coup de sifflet final, la déception était visible sur tous les visages, notamment chez les garçons qui ont raté l'aubaine d'enregistrer un 2e succès consécutif.

BLESSURE : lors du match Algérie-Côte d'Ivoire, la joueuse de l'équipe nationale, Sarah Lemgherbi, a été victime d'une blessure à la cheville, ce qui a nécessité son transfert à l'hôpital pour y effectuer une IRM. Elle a été accompagnée par le staff médical algérien.

TOP SCORERS : Le basketteur algérien Mohamed Harrat a été le meilleur réalisateur du match Algérie-Mali en inscrivant 19 points, soit presque le tiers des points inscrits par toute l'équipe (66). Sa compatriote Taibi Nesrine a fait mieux en marquant 24 points contre la Côte d'Ivoire (58-73). Sa camarade Rachida Belaidi en a planté 17 buts, soit 41 points à toutes les deux sur un total de 58.

CALME OLYMPIEN : Le coach américain du cinq algérien, Whalen Sean Patrick, a gardé un calme olympien tout au long du match contre le Mali, en dépit d'un arbitrage défavorable à l'équipe algérienne. Ce n'est pas le cas pour les joueurs algériens qui ont protesté vigoureusement à chaque faute grave de la paire arbitrale, dont celle de l'annulation sans motif, d'un panier limpide de Harrat.

ECRAN GEANT : La salle ayant abrité le tournoi de volley-ball accueille maintenant les matches du basket-ball féminin. Samedi, la rencontre Mozambique-Sénégal s'est jouée à guichets fermés, ce qui a obligé les organisateurs des 10e jeux Africains d'installer un écran géant, pour permettre à ceux qui n'ont pu accéder à la salle de suivre cette rencontre, finalement perdue par les Mozambicaines au grand dam de leurs fans. En revanche, les supporteurs sénégalais très nombreux dans la salle ont bruyamment fêté la qualification de leur équipe aux demi-finales.

RUES VIDES : Les rues de Maputo étaient quasiment vides en début de soirée. Motif : la rencontre des quarts de finale du basket-ball féminin, Mozambique-Sénégal, était retransmise en direct : tous les restaurants, cafés et autres lieux publics ont été pris d'assaut par les amateurs de la balle au panier qui reste un véritable culte au Mozambique.

JOURNEE NOIRE : Le sport mozambicain a vécu, samedi, une journée noire après l'élimination des équipes féminines de basket-ball et de football. Cette dernière a été humiliée sur son terrain par l'équipe algérienne sur le score sans appel de (7-1).

MARIA MUTOLA : L'ancienne légende de l'athlétisme féminin mondial du 800 m, Maria Mutola, s'est reconvertie en footballeuse à la fin de sa carrière d'athlétisme. Contre l'Algérie, elle a été l'auteur de l'unique but de son équipe battue par (1-7).

FETE : Les Marek, Bouhenni, et autres Yahi, de la sélection algérienne de football, auréolées de leur qualification pour les demi-finales du tournoi féminin de football, resteront finalement à Maputo jusqu'au 19 septembre, alors qu'elles devaient rentrer au pays mercredi prochain en cas d'élimination précoce.

PETITS SOULIERS : Les deux sélections algériennes de handball (messieurs et dames) ne sont pas au mieux de leur forme. Battues respectivement par le Gabon (25-26), et le Cameroun (25-27), les deux équipes risquent de ne pas aller jusqu'au bout de la compétition, alors qu'elles étaient données favorites pour une place sur le podium.

APS

HANDBALL-DAMES

L'EN algérienne qualifiée pour les quarts de finale

La sélection féminine algérienne de handball s'est qualifiée pour les quarts de finale du tournoi de handball des 10e jeux Africains, à l'issue de sa victoire sur le Sénégal (30-18, mi temps 13-11), hier, à Maputo.

Les Algériennes, qui avaient quelques appréhensions avant cette rencontre, compte tenu de son enjeu, notamment après l'échec contre le Cameroun (25-27), lors de la première journée, ont réussi un match plein, surtout en seconde période où elles se sont survoltées face à une formation sénégalaise pourtant aguerrie qui renfermait des joueuses évoluant en France.

«*Nous avons fait une grande prestation et je suis particulièrement fier de mes joueuses*", a souligné l'entraîneur Mourad Aït Ouarab qui a mis en relief la volonté, la combativité et le respect du dispositif tactique des ses éléments qui avaient à coeur de se racheter de leur contre-performance contre le Cameroun. Si, contre ce dernier adversaire, la faiblesse de la sélection nationale a été ses gardiens de but, qui étaient complètement hors coup, face au Sénégal, c'est le dernier rempart avec la présence de Chella Rosa, qui a été en bonne partie à l'origine du large succès des Algériennes. Après une mi-temps très serrée à l'avantage des coéquipières de Zahra Benzemour (13-11), les Sénégalaises réussiront à revenir à égalité (13-13) pour finir au fil des minutes à perdre pied face à la détermination des Algériennes qui ont terminé le match sur les chapeaux de roue.

«*Toute l'équipe est à féliciter pour sa prestation mais notre gardien de but Rosa Chella a réussi une grande partie ce qui a donné plus de confiance à ses coéquipières*", a estimé l'entraîneur national, visiblement libéré et rassuré quant aux aptitudes de son équipe en prévision des quarts de finales où elles rencontreront le Kenya ou le Cap-Vert.

BASKET-BALL-MESSIEURS

Défaite de l'Algérie devant le Mali (66-73)

La sélection algérienne de basketball (messieurs) a été battue par le Mali (66-73) en match comptant pour la 2e journée du tournoi de basketball des jeux Africains de Maputo disputé samedi à Maputo.

Cette défaite a été mal ressentie par le staff technique des Verts, car survenue après la belle victoire acquise, vendredi, devant la sélection du pays organisateur, le Mozambique (71-58), au moment où le Mali tombait devant le Rwanda sur le score sans appel de 89-69, ce qui relance la course vers les quarts de finale pour lesquels se qualifieront les quatre premiers de chaque groupe. Les choses ont bien commencé pour les Verts qui ont mené à la marque lors du 1er quart-temps (15-10), avant que les Maliens ne terminent ce 1er quart-temps par une légère avance (20-19). Lors du 2e quart, les deux équipes se livrèrent à un chassé-croisé, mais les Maliens très adroits sur les tirs à 3 points, ont porté leur avance à cinq points à la mi-temps (39-35). Durement sermonnés par le staff technique, les joueurs algériens sont revenus avec des meilleures intentions, sans pouvoir combler totalement leur handicap à la fin du 3e QT (57-53). Cet écart aurait pu être comblé, si les joueurs algériens énervés par un arbitrage tatillon, n'avaient pas raté de nombreuses occasions de revenir à la marque, et prendre même l'avantage. Les joueurs algériens Harrat (19 pts) et Canon (11 pts), ainsi que Kaouane à la distribution, ont été les meilleurs éléments de leur équipe, alors que les trois pivots ont déçu quelque peu selon un membre du staff technique, Abdelmalek Yaker. "*Nous avons raté un match qu'on aurait pu gagner, si les pivots avaient rempli convenablement leur tâche. Avec cette défaite, la situation se complique pour nous ; il nous faudrait remporter au moins un match pour espérer passer aux quarts de finale*", a-t-il déclaré à l'APS. Le cinq algérien devait rencontrer, hier, le Nigeria avant de terminer le 1er tour face au Rwanda aujourd'hui.

BASKET-BALL-DAMES

La sélection algérienne battue par la Côte d'Ivoire (73-58)

La sélection algérienne de basket-ball (dames) a été battue par la Côte d'Ivoire sur le score de 73-58, en match comptant pour les matches de classement (5e-8e places) du tournoi de basket-ball des jeux Africains de Maputo disputé samedi à Maputo.

A la mi-temps, le score était de 34-24)en faveur des Ivoiriennes. Les joueuses Taibi (24 pts) et Belaidi (17 pts) ont été les meilleures réalisatrices algériennes avec un total de 41 points sur 58.

L'Algérie aura joué son dernier match, hier, contre le perdant du match Rwanda-Kenya pour les 7e et 8e places.

Jamel Debouzze : «Marine Le Pen me fait moins rire que son père»

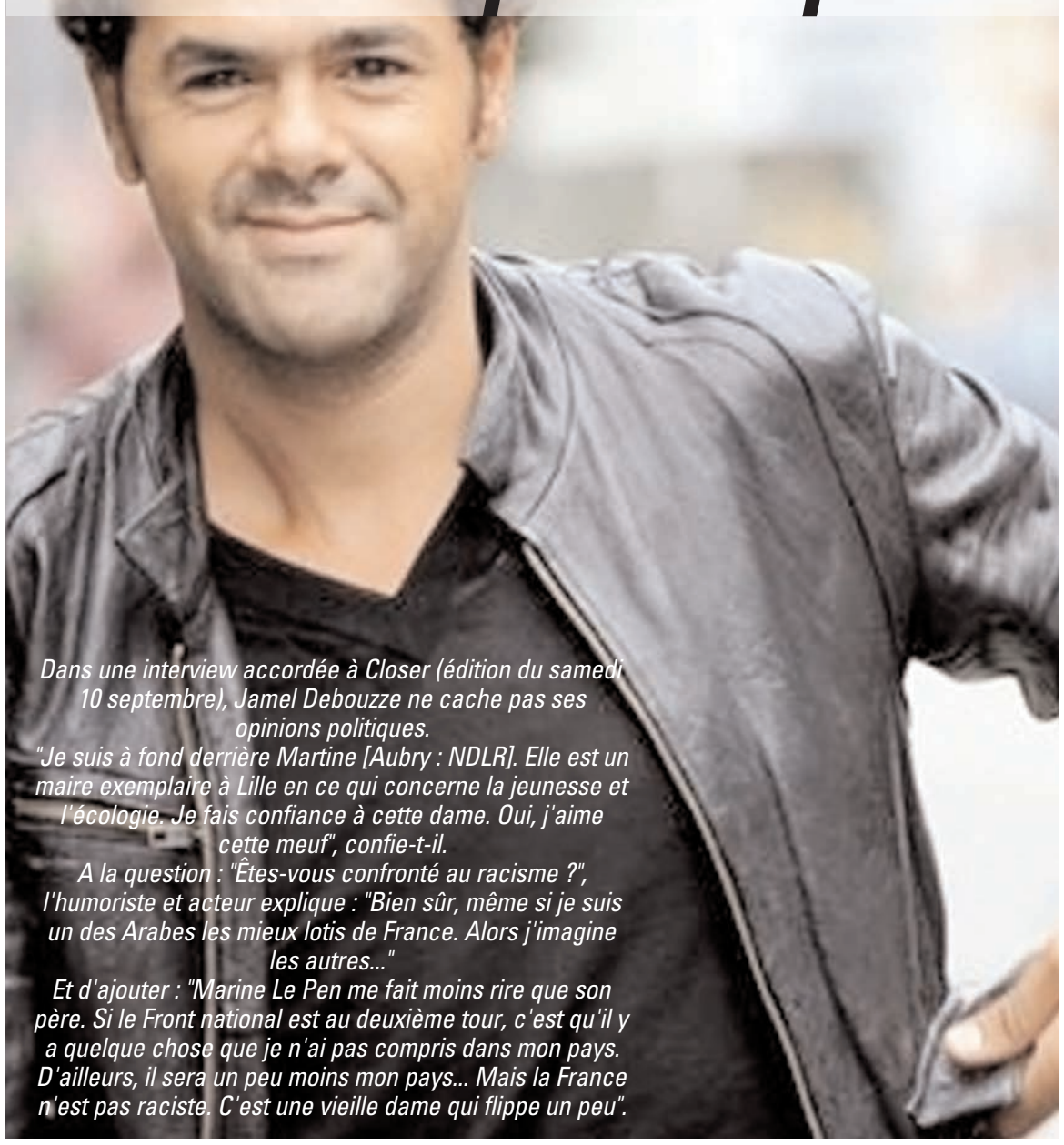

Dans une interview accordée à Closer (édition du samedi 10 septembre), Jamel Debouzze ne cache pas ses opinions politiques.
"Je suis à fond derrière Martine [Aubry : NDLR]. Elle est un maire exemplaire à Lille en ce qui concerne la jeunesse et l'écologie. Je fais confiance à cette dame. Oui, j'aime cette meuf", confie-t-il.
A la question : "Êtes-vous confronté au racisme ?", l'humoriste et acteur explique : "Bien sûr, même si je suis un des Arabes les mieux lotis de France. Alors j'imagine les autres..."
Et d'ajouter : "Marine Le Pen me fait moins rire que son père. Si le Front national est au deuxième tour, c'est qu'il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans mon pays. D'ailleurs, il sera un peu moins mon pays... Mais la France n'est pas raciste. C'est une vieille dame qui flippe un peu".

ÇA S'EST PASSÉ CE JOUR

1940 Découverte des grottes de Lascaux

À la recherche de leur chien fugueur, quatre jeunes gens découvrent une grotte préhistorique sur la commune de Montignac en Dordogne, France. Les parois et le plafond de la grotte offrent des chefs-d'œuvres de l'art paléolithique datant de 15.000 à 17.000 et pour la plupart représentant des animaux.

1943 Un commando SS enlève Mussolini

Hitler envoie les hommes du capitaine Otto Skorzeny libérer le "*Duce*" emprisonné dans les Abruzzes depuis le mois de juillet. Cette évasion spectaculaire permet à Mussolini de recréer un nouvel Etat fasciste à Salo, au nord de l'Italie, placé sous l'influence directe des autorités allemandes. La République fasciste italienne de Salo s'effondrera lors de la débâcle allemande du printemps 1945. Benito Mussolini lui-même sera arrêté et exécuté par des partisans italiens le 27 avril.

1953 Mariage de JF Kennedy et de Jacqueline Bouvier

"*Jackie*" qui est d'origine française épouse le futur président américain John Fitzgerald Kennedy Jacqueline Bouvier deviendra, ainsi, 7 ans plus tard, «*Première dame*» des États-Unis. Ils auront 4 enfants : Arabella (1956),Caroline (1957), John Fitzgerald Jr. (1960) décédé en 1999, Patrick (mort né en 1963)

1962 Discours de John F. Kennedy

Ce discours du président des États-Unis d'Amérique, John F. Kennedy, fait suite au succès de l'URSS à envoyer un homme dans l'espace : Youri Gagarine le 12 avril 1961. «*We choose to go to the moon* (Nous choisissons d'aller sur la Lune)» est la promesse de voir un Américain poser le pied sur la Lune avant la fin des années 1960. Mort en 1963, Kennedy ne verra pas Neil Armstrong et Buzz Aldrin se poser sur la Lune le 21 juillet 1969 sur la mission Apollo 11.

1970 Spectaculaires détournements d'avions

Des pirates de l'air palestiniens du FPLP (Front populaire de libération de la Palestine) font sauter sur l'aéroport de Zarka, en Jordanie, trois avions de ligne détournés après en avoir libéré les passagers. La crise, suivie heure par heure par les médias, aura duré six jours.

1974 L'empereur Haïlé Sélassié d'Ethiopie est destitué par une junte militaire

L'empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, régnant depuis 1930, est détrôné par des militaires. Des mécontentements croissants parmi les étudiants et une partie des élites entraînèrent son renversement suite à un coup d'État militaire mené par un groupe de militaires.

1988 L'ouragan Gilbert

L'ouragan Gilbert, l'un des plus puissant du siècle, s'abat sur la Jamaïque soufflant à 320 km/h ; il fera plus de 300 morts et 800.000 sans-abri autour du golfe du Mexique.

2007 L'ex-président des Philippines, Joseph Estrada, est condamné à la prison à vie

Joseph Estrada, né le 19 avril 1937, est un homme politique philippin, vice-président (1992-1998) puis Président de la République (1998-2001). En octobre 2000, il est impliqué dans une affaire de corruption qui provoque un scandale. Sous la pression, il est contraint de quitter le pouvoir le 20 janvier 2001. Après six ans de procès, il est condamné à la prison à vie le 12 septembre 2007 et en plus il doit restituer quelques 87 millions de dollars..

LE CARNET DU MIDI

1888 LE ROI DE LA CHANSON POPULAIRE

Maurice Auguste Chevalier, né ce jour à Paris dans le 20e arrondissement, est un chanteur et acteur français. Maurice Chevalier fait de modestes débuts dans les cafés de Ménilmontant dès la fin du XIXe siècle. C'est en 1909 qu'il tombe amoureux de Mistinguett et qu'il quitte la chanteuse Fréhel pour elle. Leur liaison s'arrêtera en 1919. Désormais, jeune premier, il incarne pendant les Années folles un gandin frivole à l'accent faubourien qu'il garde lorsqu'il parle ; en réalité parfaitement, anglais. En 1927, il se marie avec Yvonne Vallée et commence, cette même année, une carrière cinématographique à Hollywood qui l'éloigne de la France jusqu'en 1935 où il s'illustre, notamment, en 1934 dans les deux versions, anglaise et française, de La Veuve joyeuse. Il fera la rencontre de Duke Ellington qu'il fera engager pour faire sa première partie à Broadway et rencontrera, à Hollywood, Marlène Dietrich qui lui vaudra son divorce avec Yvonne. Symbole de la réussite d'un «p'tit gars» du peuple, Maurice Chevalier est un travailleur acharné de la chanson populaire. On reprochera à Chevalier son manque d'engagement au côté de la Résistance, l'accusant notamment de lâcheté, alors que Maurice protégeait une famille juive, sa compagne Nita Raya et les parents de celle-ci. Le Canard Enchaîné mentionnera tout de même le choix malencontreux du grand homme, de se porter volontaire pour aller chanter pour «les p'tits gars du front» de Tunisie en 1943, c'est-à-dire pour les troupes vichystes combattant aux côtés des Allemands. Il fut déclaré «dangereux» pour la sécurité des États-Unis d'Amérique et interdit d'entrée sur leur territoire de 1951 à 1955 pour avoir signé l'Appel de Stockholm contre l'armement nucléaire. Il se produira en 1956 à Paris, à l'Alhambra (Paris) rebaptisé l'Alhambra-Maurice Chevalier, et fera passer en première partie un orchestre iconoclaste dirigé par son jeune arrangeur talentueux de l'époque, Michel Legrand. En 1968, il fait ses adieux à la scène après 68 ans de carrière, à «80 berges», avec son sourire enchanteur. Il meurt en 1972, à l'âge de 83 ans

1977 LA CONSCIENCE NOIRE

Stephen Bantu Biko, dit Steve Biko, est un militant noir d'Afrique du Sud et une des grandes figures de la lutte anti-apartheid. Né à King William's Town dans la province du Cap, Steve Biko est très tôt confronté à la politique à cause de son frère, arrêté en 1963 pour militantisme anti-apartheid. Révolté par sa condition de noir dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, il en vient rapidement à rompre avec le libéralisme et la diversité multiraciale prônée par la NUSAS. En 1968, il milite pour un mouvement exclusivement noir au contraire de la NUSAS largement ouverte aux étudiants libéraux blancs. En 1969, à l'université du Nord près de Pietersburg, il participe au côté de nombreux étudiants noirs du Natal à la création de la South African Students Organisation (SASO, Organisation des étudiants sud-africains), et en devient le premier Président élu. Le SASO était l'un des principaux représentants du Black consciousness movement (Mouvement de Conscience noire) dont Biko était l'initiateur. Biko et le Black Consciousness movement critiquent l'ANC et les libéraux blancs. En 1972, la SASO se prononça contre toute coopération avec les leaders noirs impliqués dans le système de l'apartheid. Biko qualifie même de «collaborateurs» les modérés travaillant à l'intérieur du système ou ceux qui prônent de tels rapprochements, et fait entériner une idéologie radicale. En 1973, il est détenu sous l'accusation de terrorisme avec d'autres membres de la Conscience noire, alors que les écoles sont petit à petit politisées par les membres de son organisation et que se développent les tentatives de boycotts et de fermetures d'écoles. En juin 1976, cette évolution débouche sur des soulèvements populaires dans tous les townships du pays, à mesure que se durcit la répression des forces de sécurité et notamment la révolte des écoliers contre l'imposition de l'éducation en afrikaans qui deviendra le massacre de Soweto. Biko est d'abord mis au secret pendant 101 jours puis, bravant les interdictions de séjour, il sillonne le Cap-Oriental. C'est à cette époque qu'il se lie d'amitié avec le journaliste progressiste Donald Woods qui écrira sa biographie.
Steve Biko est arrêté par la police le 18 août 1977. Emmené à Port Elizabeth où il est torturé, Biko est, ensuite, transféré à Pretoria, Transvaal, le 11 septembre 1977. Il meurt ce jour en détention, officiellement des suites d'une grève de la faim. Le prêche lors de ses funérailles est assuré par Desmond Tutu, futur prix Nobel de la paix, alors proche de la Black theology (théologie noire).
Les conditions de cette détention et le décès brutal de Steve Biko sont alors l'objet d'une polémique internationale qui débouche sur la condamnation du régime sud-africain. À l'ONU, le Conseil de sécurité vota coup sur coup les Résolutions 417 (31 octobre 1977) et 418 (4 novembre 1977), cette dernière imposant un embargo sur les ventes d'armes à destination de l'Afrique du Sud. Après son martyr, Biko devint le symbole de la résistance noire à la cruauté du pouvoir en place.

Page réalisée par Soraya Hakim
carnetdumidi@lemidi-dz.com

CANCER DU SEIN

Comment l'empêcher de gagner les poumons ?

Si depuis quelques années, le taux de survie après un cancer du sein s'est amélioré, ce sont les risques de rechute et le développement de métastases dans les poumons qui préoccupent les médecins.

Dans une étude publiée aux Etats-Unis dans le *Journal of National Cancer Institute*, des chercheurs français annoncent qu'ils ont identifié un marqueur du risque de développer des métastases dans les poumons, chez les femmes qui souffrent d'un cancer du sein. Dans leurs précédents travaux, ces chercheurs avaient identifié une famille de 6 gênes caractéristiques des cancers du sein formant des métastases dans les poumons.

Cette fois, ils ont porté une attention toute particulière à l'un de ces gênes, car c'est lui qui commanderait la fabrication d'une protéine (appelée Kindlin-1) présente dans les tumeurs du sein, qui a tendance à décoller les cellules cancéreuses dela tumeur pour les véhiculer ensuite dans les vaisseaux sanguins et les implanter dans les poumons. L'objectif est désormais de mettre au point une thérapie ciblée pour les femmes qui auront été diagnostiquées de façon précoce comme "à risque" de métastases, en bloquant ces métastases en amont.

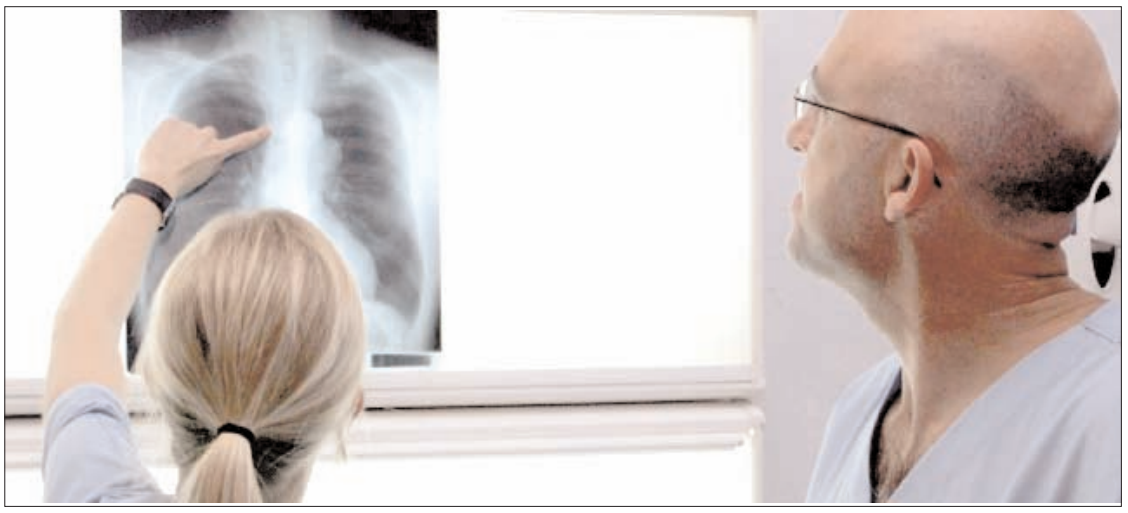

LES BLOUSES DES MÉDECINS

Des nids à bactéries !

Les blouses blanches du corps médical fleurent bon le propre et pourtant, elles seraient de véritables nids à bactéries. C'est ce que révèle une étude menée par les chercheurs du Centre hospitalier Shaare Zekek, publiée dans un journal scientifique américain. Les chercheurs ont étudié les manches, les ceintures et les poches des blouses de tout le personnel de leur centre hospitalier. Parmi ces derniers, seuls un peu plus de la moitié (58%) reconnaissait changer de blouse tous les jours. Pourtant, l'étude a montré que 29% des blouses portées pendant deux jours étaient porteuses de germes résistants aux antiobiotiques. Un nombre qui tombe à 8% pour les blouses changées tous les jours.

Plus grave : sur les 238 blouses examinées par les chercheurs, 8 étaient porteuses du Staphylocoque doré, l'un des germes les plus redoutés en matière d'infection nosocomiale, en raison de sa résistance aux antibiotiques.

Les chercheurs recommandent dont aux médecins et aux infirmières de changer de blouse tous les jours, mais aussi de porter des tabliers en plastique lorsqu'ils doivent être en contact avec les fluides corporels des patients. Auparavant, ils leur avaient recommandé de ne plus porter ni montre, ni bague, ni collier, car ces derniers pouvaient également être porteurs de germes pathogènes.

Top Santé

RHINOPHARYNGITES

L'ablation des végétations, une opération inutile ?

Le bénéfice de la chirurgie est minime et le nombre de rhinopharyngites diminue toujours avec le temps, selon une étude.

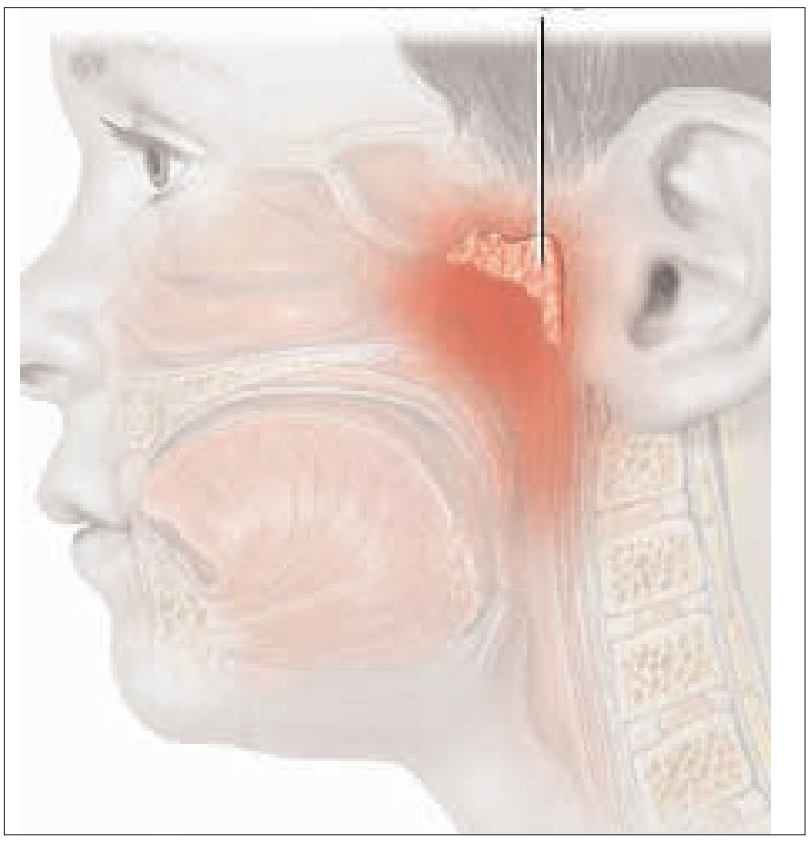

L'ablation des végétations chez les enfants qui souffrent régulièrement de rhinopharyngites n'aurait guère d'intérêt puisqu'elle ne réduirait guère le nombre d'épisodes infectieux ultérieurs. La conclusion d'un travail réalisé par l'équipe de M.T.A. Van den Aardweg, du centre médico-universitaire d'Utrecht aux Pays-Bas et publié dans le dernier British Medical Journal est sans appel. Elle pourrait inciter les médecins à ne plus proposer aussi fréquemment cette opération chirurgicale aux parents des enfants qui multiplient les infections des voies aériennes supérieures, notamment en hiver.

La rhinopharyngite est l'un des problèmes les plus courants en pédiatrie. Selon les spécialistes néerlandais, elle amène en consultation chaque année un enfant âgé de 0 à 4 ans sur deux et un jeune âgé de 5 à 9 ans sur dix. La réalité est donc bien supérieure, précisent les auteurs. Parmi ces jeunes patients, un sur cinq souffrirait d'une dizaine d'épisodes de rhinopharyngite par an. Les médecins ont souvent tendance à adresser ces derniers à un chirurgien ORL en vue d'une intervention. D'ailleurs, l'ablation des végétations est l'opération la plus souvent réalisée dans les pays occidentaux. En 2009, 1,63 %des enfants de moins de quatre ans et 0,55 % de ceux âgés de 5 à 9 ans ont subi cette intervention aux Pays-Bas.

Aux États-Unis, la même année, l'ablation des végétations a été nettement moins fréquente. C'est la raison pour laquelle l'équipe d'Utrecht a voulu évaluer l'intérêt de cette intervention. Elle a donc sollicité les chirurgiens de onze hôpitaux généraux et de deux centres académiques qui ont dû répondre à un questionnaire sur les patients de 1 à 6 ans qu'ils avaient sélectionnés pou rune telle opération. Ce qui leur a permis d'inclure dans leur étude 111 enfants, âgés de 1 à 6 ans. Parmi eux, 54 ont subi une chirurgie, alors que les 57 autres n'ont pas subi d'opération, mais ont fait l'objet d'une surveillance médicale.

"Les parents doivent s'armer de patience"

Au cours de l'année suivante, la fréquence des infections des voies respiratoires supérieures des jeunes opérés était de 9,2, contre 9,4 chez les autres. La seconde année de suivi, elle était de 6,6 contre 6,2 épisodes. "La prévalence de la maladie a donc décru au cours du temps, sans différence significative pour l'un ou l'autre des deux groupes", notent les auteurs. De même, le nombre total de jours par an où les enfants ont présenté une rhinopharyngite n'a pas varié significativement entre les deux groupes, constatent-ils. Il a été respectivement de 66,1 et 67,4 jours. La qualité de vie des enfants, estimée grâce à un questionnaire spécifique, était proche dans les deux groupes.

Les ORL en France parlent d'environ 30 000 cas annuels. Néanmoins, il existe deux bonnes indications : les otites séreuses chroniques (avec en plus la pose d'un yoyo dans l'oreille) et les obstructions nasales importantes (obligeant les enfants à ne respirer que par la bouche). Dans tous les autres cas, les parents doivent s'armer de patience, car le nombre de rhinopharyngites va diminuer au fil du temps."

Santé Le Point

Cuisine

Crêpes frites à l'oignon

Ingrédients :
1 tasse de farine
1 oeuf légèrement battu
1 c. à café d'huile
2 c. à soupe d'eau
2 oignons finement hachés
3 c. à soupe d'huile
Préparation :
Mettre la farine dans un grand saladier, creuser une fontaine au centre et ajouter l'oeuf battu, l'huile et 1 c. à soupe d'eau. Mélanger jusqu'à ce que la pâte commence à s'assouplir : ajouter plus d'eau (par petites doses) si la pâte est trop sèche. La ramasser en une boule et la mettre 20 min au réfrigérateur. La pétrir sur une surface largement farinée, jusqu'a ce qu'elle soit lisse et élastique. L'abaisser pour former un grand rectangle d'environ 2 mm d'épaisseur. Badigeonner la pâte d'huile et parsemer la surface d'oignons. Replier pour fermer les bords de cette crêpe vers le centre. Aplatir au rouleau, en partant du bas. Retourner la crêpe et l'abaisser sur une épaisseur de 2 mm. Avec un emporte-pièce rond de 4 cm, découper des cercles de pâtes et réserver. Mettre 1 c. à soupe d'huile à chauffer dans une poêle antiadhésive, frire les crêpes des deux cotés, jusqu'a ce qu'elle soient soufflées et dorées.

Tarte au melon

Ingrédients (pour 1 plaque à tarte de 30 cm de diamètre) :
1 pâte brisée
1 melon
2 c. à soupe de maïzena
5 c. à soupe de sucre
10 cl de lait
4 c. à soupe de crème fraîche
1 c. à soupe d'eau de fleur d'orangé
Préparation :
Mettre la pâte sur la plaque graissée. Peler et couper le melon en fines tranches, les disposer en rosace sur la pâte. Mélanger maïzena et sucre. Bien délayer le lait, la crème, l'eau de fleur d'orangé, le mélange maïzena-sucre. Verser sur la pâte. Cuire environ 50 min dans le four préchauffé à 210°C (thermostat 7).
Servir ce dessert très frais.

BIEN-ÊTRE PAR L'ALIMENTATION

Les vertus du melon

Fruit de l'été par excellence, le melon ne vous fera pas prendre un gramme, alors ,rafraîchissez-vous les papilles en le dégustant sans modération... Ce fruit a des atouts santé à ne pas négliger : il soigne les rhumatismes, les hémorroïdes, l'arthrite et l'ensemble des maladies liées aux poumons.

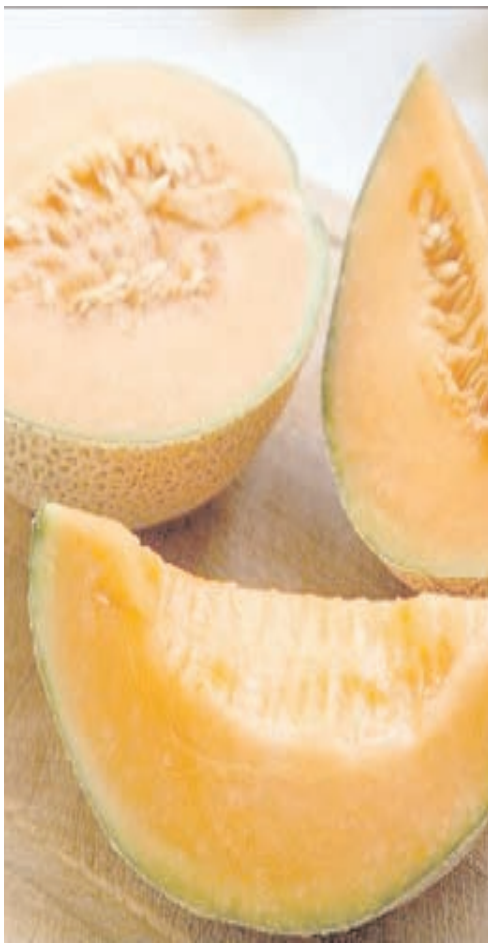

Valeurs nutritionnelles /100 g
Protéines : 0.9 g. Lipides : 0 g.
Glucides : 11 g. Calories : 48 kcal.

La composition du melon :
Ce fruit contient du calcium (20 mg/100 g), calorie (65/100 g), cellulose, chlore, de l'eau (95%), Fer, graisse, phosphore, protéine, potassium, protides, sels minéraux, sodium, souffre, sucre, vitamine A, B1, B3, B6, B9, vitamine C et vitamine E.

Comment choisir un melon :
Pour bien le choisir, il faut tout d'abord regarder l'aspect général du melon.
Il faut qu'il soit de couleur vert jaune. En toucher, il doit être ferme et sentir bon. On reconnaît un melon mûr par sa tige ; il doit être légèrement décollé de façon naturelle.

Le conserver:
Acheté légèrement vert et jaune, le melon se conserve longtemps car il mûrit petit à petit. Par contre, le melon ne supporte pas les températures inférieures à 12 °C. Evitez les melons trop mûris car leur stade de maturation est déjà beaucoup avancé.

Bienfait et atout santé :
Il est recommandé aux personnes qui souffrent de constipation, d'hémorroïde, rhumatisme, arthrite et problèmes pulmonaires. Avec une valeur alimentaire presque nulle, le melon aide à éliminer les toxines de l'organisme. La chair de melon a un pouvoir calmant si elle s'applique sur des brûlures légères et des inflammations.

Les remèdes de grand-mère :
Apaiser les irritations et/ou inflammations : Confectionnez un cataplasme, pour cela, coupez un melon en tranches fines que vous poserez sur les parties irritées. Échangez les morceaux dès que vous ne sentez plus de fraîcheur.

Soulager les peaux sèches :
Réalisez un lait de melon. Commencez par récupérer le jus d'un melon dans un bocal. Mélangez-le avec 125 ml de crème liquide (type crème fraîche), imbibez votre peau avec cette préparation puis, rincez-la soigneusement. Avant chaque utilisation, secouez bien le bocal.

PRÉVENTION

Éviter l'étouffement chez les jeunes enfants ?

La capacité de mastication et de déglutition des enfants est variable. Les aliments durs, petits, ronds, croustillants, lisses et collants peuvent obstruer les voies respiratoires des tous petits et provoquer l'étouffement. Quoi faire pour diminuer les risques ?

Aliments à éviter :
Voici, donc, ce que les enfants de moins de quatre ans devraient éviter de consommer : le maïs soufflé, les bonbons, la gomme à mâcher, les pastilles contre la toux, les noix et certaines graines en sont de bons exemples.
Certains autres aliments peuvent être consommés, à condition d'y effectuer certaines transformations avant de les donner aux enfants, sinon, ils représentent également un risque d'étouffement.

Quelques exemples :
Il est préférable de couper les raisins en quatre morceaux.

Faire attention aux fruits et aux légumes servis avec leur pelure
Éviter de donner du beurre d'arachide seul dans une cuillère, car il pourrait se coller au palais ou dans le pharynx et empêcher l'air de circuler.
Enlever les arêtes de poissons et les petits os de la viande et de la volaille.

Retirer les pépins et les noyaux des fruits avant de les servir.
Enlever les fils dans le céleri et râper les légumes trop durs comme la carotte et le navet.
Éviter les glaçons dans les breuvages.
Ce ne sont que des petits conseils mais qui pourraient vous éviter à vous et à vos enfants des situations désagréables pour ne pas que survienne un étouffement !

Trucs et astuces

Contre les mouches de l'autonome :

Piquez un oignon de clous de girofle. Faites le bouillir ainsi paré dans un récipient rempli de vinaigre. Placez, ensuite, le bocal en hauteur dans la pièce et les mouches ne devraient plus rentrer.

Nettoyer un appareil dentaire :

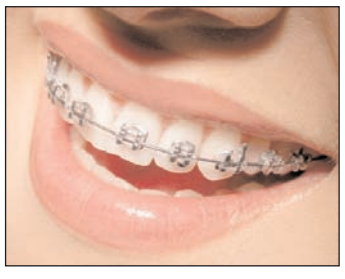

Quand on porte un appareil dentaire, il faut être vigilant et exigeant sur sa propreté. Il existe un truc simple à faire et peu onéreux. Faites-le tremper dans du vinaigre blanc puis rincez-le.

Faire briller ses sanitaires :

Versez le soir une demi-bouteille de coca dans vos WC et laissez tremper toute la nuit ainsi. Tirez la chasse d'eau le lendemain matin et les traces d'oxydation auront disparu.

Faire partir une trace de verre sur du bois :

Pour cela, mélangez de la cendre de cigarette avec de l'huile de table, répartissez sur la tache et frottez avec un chiffon dans le sens du bois. Ou essayez de l'essence de térébenthine.

PAGE ANIMÉE PAR OURIDA AÏT ALI

PROGRAMME TÉLÉ

ALGERIE

07h00 : Journal télévisé
07h15 : Sabah El Khaïr
10h00 : Djinan Wa Kinan
10h30 : El-Moussaidoun
10h50 : Nadi Foroussia
11h15 : Raas Ralidh
12h30 : El-Azraq El-Qabir
13h00 : Journal télévisé (2eme Edition)
13h40 : Demoue el ward
15h00 : Film Le Petit monde des Borrowers
16h30 : kaas fadha
17h00 : Djouha
18h00 : Journal télévisé (édition Amazigh)
18h20 : hadith dini
18h30 : Moutâat El-Maida
19h00 : El- HOUT
20h00 : Journal télévisé (Edition du 20h00)
20h50 : El-Hanin
Film algérien
22h50 : Résumer sport
00h00 : Journal télévisé (Derniere Edition)

TF1

06:20 Zoé Kézako : Super secret
06:30 Zoé Kézako : Méli mélo
06:45 Tfou
08:20 Météo
08:25 Téléshopping
09:20 Père et maire
11:00 Météo
11:05 Secret Story
11:55 L'affiche du jour
12:00 Les 12 Coups de Midi !
12:50 Petits plats en équilibre
13:00 Journal
13:40 Du côté de chez vous
13:45 Petits plats en équilibre
13:50 Météo
13:55 Les feux de l'amour
14:55 L'esprit d'une autre
16:35 Les frères Scott : La place est prise
17:25 Quatre mariages pour une lune de miel
18:15 Secret Story
19:05 Money Drop
19:55 Météo
20:00 Journal
20:35 Du côté de chez vous
20:38 C'est ma Terre
20:40 Météo
20:45 Le bon samaritain
22:20 New York, unité spéciale :
23:10 New York, unité spéciale :
23:55 New York, unité spéciale :
00:40 New York, unité spéciale :
01:35 Sept à huit
03:15 Histoires naturelles
04:10 Très chasse, très pêche

France 2

06:00 Les Z'Amours
06:29 Point route
06:30 Télématin
09:05 Dans quelle éta-gère
09:10 Des jours et des vies
09:30 Amour, gloire et beauté
09:55 C'est au programme
10:50 Météo
10:55 Motus
11:30 Les Z'Amours
12:00 Tout le monde veut prendre sa place
12:55 Météo
13:00 Journal
13:50 Météo
13:52 Consomag
14:00 Toute une histoire
15:10 Comment ça va bien !
16:15 Rex : Jeunesse dorée
17:05 Côté match
17:10 Seriez-vous un bon expert ?
17:50 CD'aujourd'hui
17:55 On n'demande qu'à en rire
18:55 N'oubliez pas les paroles
19:45 Et si on changeait le monde
19:50 Météo
19:55 La minute du chat
20:00 Journal
20:30 Tirage du Loto
20:33 Météo
20:35 Castle : Rencontre avec le passé
21:15 D'art d'art : Portrait d'Henri Vasnier (Charles-Lucien Léandre)
21:20 Castle : Duel à l'ancienne
22:00 Castle : Jeunes filles au pair
22:44 Paris en plus grand
22:45 Mots croisés
00:00 Expression directe : UMP
00:05 Dans quelle éta-gère
00:10 Journal de la nuit
00:20 Météo
00:25 CD'aujourd'hui
00:27 Au clair de la lune
00:30 Siddharta
02:05 Toute une histoire
03:05 Hello Goodbye
03:50 24 heures d'info
04:03 Météo
04:05 Un jour/un destin

France 3

06:00 Euronews
06:40 Plus belle la vie
07:10 Ludo
08:55 Des histoires et des vies
09:50 Des histoires et des vies
10:45 Consomag
10:50 Midi en France
11:50 Le 12/13
11:51 Météo nationale
11:59 Météo régionale
12:00 Journal régional
12:20 Météo régionale
12:25 Journal national
12:55 Météo
13:00 13h avec vous
13:35 Edition de l'outre-mer
13:40 Keno
13:45 En course sur France 3
14:05 Inspecteur Derrick
15:10 En quête de preuves
15:55 En quête de preuves
16:45 Culturebox
16:50 Slam
17:20 Un livre un jour
17:30 Des chiffres et des lettres
18:10 Questions pour un champion
18:50 19/20
18:57 Météo régionale
18:58 Titres régionaux et nationaux
19:00 Journal régional
19:17 Météo régionale
19:18 Edition locale
19:25 Météo locale
19:30 Journal national
19:58 Météo
20:00 Tout le sport
20:10 Plus belle la vie
20:35 Paris Québec sous les étoiles
22:40 Météo
22:45 Soir 3
23:15 L'héritage infernal, descendants de nazis
00:35 La case de l'oncle Doc
00:36 Coup de chaleur sur le vin
01:30 Tout le sport
01:35 Chabada
02:25 Soir 3
02:55 Plus belle la vie
03:20 Les calanques

M6

06:00 M6 Music
07:00 Météo
07:05 M6 clips
07:15 Météo
07:20 Disney Kid Club
08:20 M6 Kid
08:45 Météo
08:50 M6 boutique
10:00 Météo
10:05 Makaha Surf
10:45 La petite maison dans la prairie : La brebis galeuse
11:40 La petite maison dans la prairie : Coquin de printemps
12:40 Météo
12:45 Le 12 45
13:00 Scènes de ménages
13:40 Météo
13:45 Dans la peau d'une autre
15:40 Le mystère du papillon
17:35 Un dîner presque parfait
18:40 100 % mag
19:45 Le 19 45
20:05 Scènes de ménages
20:45 L'amour est dans le pré
23:00 L'amour est dans le pré
00:50 Prison Break : Plan 1213
01:45 Tout le monde peut jouer
02:15 M6 Music
03:25 Les nuits de M6

Arte

19:00 Arte Journal
19:30 Globalmag
19:55 Les aventures culinaires de Sarah Wiener en Autriche : Délices du Danube
20:40 Jugé coupable
22:45 Gary/Ajar
23:45 La musique des synagogues
00:40 Monsieur l'abbé
01:15 Alexandra
02:50 Romans d'ados : La crise

Direct 8

06:00 Gym direct
07:30 Téléachat
09:00 Mon bien-être
09:55 En attendant Morandini !
10:15 Morandini !
11:30 À vos recettes
12:05 Papa Schultz
12:30 Papa Schultz : Photos
12:55 Papa Schultz
13:35 Sauveur Giordano
15:20 Sauveur Giordano
17:10 Drôles de vidéos
18:10 Very Bad Blagues
18:15 En attendant Morandini !
18:45 Morandini !
20:00 Les perles du Net
20:40 Quartier général
22:30 Quartier général
00:15 Morandini !
01:30 Le reporter de l'extrême
02:20 Le reporter de l'extrême
03:30 Voyage au bout de la nuit

NRJ 12

06:40 Téléachat
09:45 Le rêve de Diana
10:20 Le rêve de Diana
10:55 Les anges de la télé
12:00 Cougar Town : Amoureuse
12:30 Mariés, deux enfants
13:00 Mariés, deux enfants
13:35 Les Cordier, juge et flic
15:10 Les Cordier, juge et flic : Angéla
17:10 Cougar Town : Les complexes
17:35 Les anges gardiens
18:10 Les anges de la télé
18:30 12 Infos
18:45 Stargate Atlantis : La Tribu perdue
19:30 Stargate Atlantis : Les balarans
20:35 Ultime vengeance
22:20 Piège en eaux profondes
00:20 Les anges de la télé
01:15 Poker
02:15 Programmes de nuit
02:45 Le grand appartement

LA SELECTION DU JOUR

TF1 — 19h45

Le bon samaritain

Réalisateur: Bruno Garcia. Avec:Laurent Gamelon (Jean-Jacques René/Antoine Toussaint), Bernadette Lafont (Amandine Moustelle), Michel Galabru (André Gourgousse), Patrick Bosso (Sylvain Fauvet), Elise Tielrooy (Josy Moreno).
Jean-Jacques René, ingénieux braqueur en cavale avec un substantiel butin, est accueilli par les habitants d'un village qui le prennent pour le fils de leur défunt maire, revenu après vingt ans d'absence pour enterrer son père. Difficile, lorsque l'on est un enfant de la DDASS en rupture d'école depuis toujours, de jouer le fils de notable, l'enfant du pays et de devoir faire la classe à la place de son père en attendant de retrouver le petit malin qui a subtilisé son magot et qui sait forcément qu'il n'est pas celui qu'il prétend être

France 2 — 20h35

Castle : Rencontre avec le passé

Réalisateur: Bryan Spicer. Avec:Nathan Fillion (Richard Castle), Stana Katic (Détective Kate Beckett), Susan Sullivan (Martha Rodgers), Molly C. Quinn (Alexis Castle), Ruben Santiago-Hudson (Capitaine Roy Montgomery).
La mort d'un prêteur sur gages entraîne une enquête pour Castle et Beckett impliquant un prêtre, un voyou, un homme en déambulateur, et un message codé. Durant l'enquête, Beckett se fait aider par un chasseur de primes qui n'est autre que son instructeur à l'époque où elle voulait devenir policière. Castle ne peut que constater la tournure romantique que prennent les événements

France 3 — 19h35

Paris Québec sous les étoiles

Présentateur : Daniela Lumbroso, Grégory Charles. Réalisateur: Pierre Séguin.
Rendez-vous avec de grandes stars de la chanson francophone pour cette troisième édition de «Paris Québec sous les étoiles», tournée en plein air sur les Plaines d'Abraham à Québec devant près de 100 000 personnes.
Certaines chansons québécoises sont devenues cultes en France et certaines chansons françaises sont inoubliables au Québec. Des tableaux autour de ces grands airs partagés seront crées par les artistes en duo, en trio ou en collégiale. Une nouvelle rencontre de stars, telles que : - Francis Cabrel qui offre un medley de ses plus belles chansons, avant de chanter en duo avec Robert Charlebois «Le petit bonheur» de Félix Leclerc

MIDI Libre — Quotidien national d'information
Web : www.lemidi-dz.com

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : direction@lemidi-dz.com

Directrice de la publication
Sihem Henine
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.63.80.82 et 87
Rédaction : Tél-Fax : 021.63.79.16
Publicité : Tél-Fax : 021.63.79.14
publicite@lemidi-dz.com
Pour votre publicite s'adresser à l'ANEP, 01 Avenue Pasteur, Alger
Tél. : 021.73.76.78 et 73.71.28
Bureau de Constantine :
100, rue Larbi Ben M'hidi - Constantine -Tel./Fax : 031.64.17.53

Bureau de Annaba
24 rue Med-Khemisti
Tél. : 038.86.11.57
Bureau de Tizi-Ouzou
Cité Mohamed-Boudiaf
BT 29 A
Nouvelle-Ville T. O.
Tél-Fax : 026.21.56.78

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi libre
Est : SIE Diffusion : AMP Ouest : SIO
EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : 26 rue Didouche-Mourad

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Pourquoi la Nasa doit-elle recruter de nouveaux astronautes ?

Malgré la suspension temporaire du projet de «voyage dans l'espace» et malgré de nombreux départs à la retraite cette année chez les astronautes de la Nasa, un rapport soutient que l'agence spatiale américaine a toujours autant besoin de nouvelles recrues rapporte Fox News.com (le site d'information de la chaîne américaine Fox News).

Depuis quelques années, la tendance est à la réduction des effectifs à la Nasa : alors qu'en 1999 l'agence comptait plus de 150 astronautes, ils ne sont plus que 61 en 2011. D'après le Conseil national de la recherche (NRC), 61 astronautes c'est vraiment trop peu:

«On n'a jamais eu autant besoin d'astronautes.»

Pour le fonctionnement de la Station spatiale internationale tout d'abord. Fox News.com explique en effet que la Nasa est en partenariat avec la Russie jusqu'en 2020 pour l'entretien et le développement d'ISS. Or cette mission nécessite de nombreux «astronautes qualifiés», précise le rapport du NRC. Mais aussi pour concevoir et piloter la nouvelle génération de navettes qui seront capables d'emmener des gens dans l'espace. Que ce soit pour le tourisme spatial que des entreprises privées comme SpaceX développent ou pour moderniser la célèbre capsule Orion de la Nasa, beaucoup d'astronautes vont être nécessaires dans les prochaines années.

Après de nombreuses recherches, le NRC a mis au point un «modèle» permettant de déterminer le nombre «minimal» d'astronautes que les futurs projets exigeront, sachant que la formation des nouvelles recrues dure pas moins de 5 ans selon Joe Rothenberg, un des concepteurs du rapport :*«Le modèle [...] prend en compte les travaux opérationnels classiques, le nombre de renforts nécessaires, la durée de la formation, et le régime alimentaire annuel prévu pour les 5 ans.»* Pour Rothenberg, la mise au point de ce programme d'entraînement pour futurs astronautes est une réelle *«valeur ajoutée pour le pays»,* ce serait donc un désastre pour la Nasa et les Etats-Unis de tout arrêter:

«Si on balance tout maintenant (l'unité des astronautes), *le coût serait tellement prohibitif, qu'on resterait à terre pour toujours.»* Sur Slate.fr, Pierre Barthélémy expliquait d'ailleurs au début du mois de juillet 2011 que les Etats-Unis viennent de prendre du retard par rapport à leur concurrent russe et que le «troisième acte» de la conquête spatiale finirait bien par être gagné par la Russie:

«A l'heure où elle expédie ses navettes à la retraite, la Nasa se doit de faire bonne figure, de mettre en avant ses succès. C'est pour mieux masquer une énorme défaite. Car le 20 juillet 2011à 7h06, quand les roues d'Atlantis toucheront le sol, les Etats-Unis auront perdu la course à l'espace habité en n'ayant plus aucun moyen d'envoyer des astronautes en orbite et en devant payer quelques places assises dans les fusées russes pour au moins cinq ans.

Ce n'est pas sans ironie que l'on verra des lanceurs dont le concept remonte au temps de l'Union soviétique emporter des astronautes vers l'ISS. Vingt ans après sa mort, l'URSS remporte une victoire posthume, celle de la guerre des étoiles, un conflit qui, comme dans les films de George Lucas, s'est joué en trois actes.»

L'encyclopédie DES INVENTIONS

CARTON DE LAIT

Inventeur : **John Van Wormer**
Date : **1915**
Lieu : **Toledo, Ohio**

Autrefois, nos grands-parents n'achetaient pas leur lait en sac de trois ou dans des récipients de carton, mais plutôt dans des bouteilles de verre. Un beau matin de 1915, John Van Wormer laissa échapper par accident sa bouteille de lait qui éclata en mille miettes lorsqu'elle toucha le sol. Comme l'inventeur l'a si bien dit, ce n'est pas la meilleure façon de commencer une journée. Il décida donc de résoudre le problème et inventa le carton de lait qu'il fit breveter sous le nom de ''Bouteille de papier''. Il lui a fallu 10 ans pour perfectionner une machine pour la fabrication de son invention, changer le nom pour ''Pur-Pak'', et quelques années pour briser l'habitude des gens, c'est-à-dire pour qu'ils troquent la bouteille de verre pour le carton de lait.

ESPÈCE HUMAINE

Le maillon manquant

Un petit séisme secoue aujourd'hui la communauté des paléontologues. À la lueur des dernières études anatomiques, les deux squelettes d'homininé trouvés en 2008 dans une grotte sud-africaine par le paléontologue Lee Berger sembleraient, effectivement, appartenir à une espèce intermédiaire entre les Australopithecus et les Homo. Le maillon manquant ! Les deux squelettes fossilisés, appartenant à une jeune fille d'une vingtaine d'années et à un jeune garçon âgé entre 10 et 13 ans, présentent des caractéristiques physiques à la fois modernes et primitives. Un métissage jamais rencontré jusqu'ici, mais, plus incroyable encore, qui remet en cause la théorie actuelle expliquant les origines de l'espèce humaine.
Dans le magazine Science qui paraîtra demain, Lee Berger et sa nombreuse équipe publient les résultats de deux ans d'auscultation des squelettes : chaque ossement a été scruté, millimètre par millimètre, au moyen des outils les plus sophistiqués du moment. Le crâne du jeune garçon a été scanné par le synchrotron de Grenoble afin de relever l'empreinte du cerveau sur la paroi intérieure. Stupeur de l'anthropologue américain Kristian Carlson en la découvrant : bien que le cerveau soit minuscule, il présente la réorganisation structurelle typique des Homo. Voilà qui contredit absolument la théorie actuelle basée sur un grossissement progressif du cerveau lors du passage entre Australopithecus sediba et Homo. Du coup, Carlson et Berger proposent une nouvelle théorie : à savoir que c'est cette réorganisation du cerveau chez A. sediba qui aurait ultérieurement permis au cerveau des Homo de gagner en volume.

Un australopithèque plutôt habile

Le paléoanthropologue sud-africain Job Kibii, chargé, de son côté, d'examiner le pelvis de la jeune femelle, n'en revient pas non plus : il découvre une structure ressemblant à celle des Homo, c'est-à-dire organisée pour laisser passer, lors de l'accouchement, un gros crâne, alors que celui des sediba est encore petit. C'est à n'y rien comprendre. Enfin, la paléoanthropologue canadienne Tracy Kivell s'est penchée avec plusieurs collègues sur la main de la femelle. Là encore la surprise est grande : d'une part, certaines caractéristiques la font appartenir à un être grimpeur, mais d'autre part, la présence d'un long pouce et de doigts plutôt courts sont typiques d'une main plutôt agile. La chercheuse pousse le bouchon jusqu'à imaginer que cette main est conçue pour fabriquer et manipuler des outils, comme des pierres taillées. Quant à son collègue Bernhard Zipfel, qui a examiné les mains et les pieds des deux squelettes, il affirme que si A. sediba grimpait probablement aux arbres, il était aussi capable de marcher sur ses deux pieds d'une manière tout à fait originale.
Jusqu'à présent, les paléontologues qui refusaient de voir en A. sediba un ancêtre de l'homme asseyaient leur conviction sur l'existence de fossiles d'Homo habilis plus anciens que celui d'A. sediba. Donc ce dernier ne pouvait pas être l'ancêtre du premier. Or la datation des deux squelettes vient d'être revue et corrigée grâce à une nouvelle technique plus précise. Tous deux seraient âgés de 1,98 million d'années, ce qui en fait les aînés du plus vieil Homo connu. Lee Berger pavoise : "Notre étude indique qu'Australopithecus sediba peut être un meilleur ancêtre d'Homo erectus (sous entendu) qu'Homo habilis."

Coppens résiste

Il lui reste encore à convaincre notre Yves Coppens, sorte de monument national. Après avoir étudié soigneusement les études à paraître dans Science, celui-ci reste sur ses positions : "Je n'y vois aucune preuve déterminante d'une filiation entre l'espèce humaine et A. sediba. Cette dernière peut fort bien appartenir à un rameau des homininés ayant pris la même voie que les Homo dans une autre région de l'Afrique, mais qui s'est éteint par la suite." Et il sait de quoi il parle notre bon Coppens, son propre "enfant", la fameuse Lucy (Australopithecus afarensis) qui a longtemps fait figure de grand-mère de l'humanité, a finalement été reclassée comme une lointaine cousine n'ayant pas laissé de descendance...

MIDI
Quotidien national d'information Libre

N° 1369 | Lundi 12 septembre 2011

Horaires des prières pour Alger et ses environs	
Fadjr	04h41
Dohr	12h48
Asr	16h27
Maghreb	19h22
Icha	20h45

MIDI LIBRE met à la disposition de ses lecteurs deux numéros pour signaler une éventuelle absence du journal dans leurs quartiers.
0777.10.49.42
0550.18.37.57

A L'OCCASION DE LA 8E ÉDITION DU SALON MED-IT 2011

Une application mobile de networking innovante annoncée

PAR MASSINISSA BENLAKEHAL

La huitième édition du Salon international des technologies de l'information, Med-It 2011, prévue à Alger fin septembre, sera marquée cette année par l'introduction d'une nouvelle application innovante. En effet, selon les organisateurs, une application mobile innovante sera mise à la disposition des visiteurs gratuitement. Celle-ci permettra aux visiteurs et aux exposants d'interagir mutuellement, et aux visiteurs également d'organiser leur parcours de visite en amont du salon. «*Anticipant l'arrivée de la 3G en Algérie, l'organisateur du Salon Med-It a voulu marquer le coup en développant une application mobile pratique, simple et gratuite à destination des visiteurs du salon*», a-t-on précisé dans le communiqué de l'organisateur. Il s'agit, là, soutient-on, d'une première en la matière, en Algérie et dans la zone Maghreb où «*un évènement professionnel de l'envergure du Med-It se dote d'une application mobile gratuite confirmant le statut de leader des salons professionnels*».Cette application, a-t-on ajouté, qui est sponsorisée par le groupe Algérie Télécom, permet ainsi aux visiteurs de bénéficier des différentes fonctionnalités créées pour l'occasion. Il s'agit, entre autres, de la possibilité de consulter à la fois la liste des exposants, leur description, coordonnée et même de localiser le stand sur l'exposition. Cette même application permettra, également, d'avoir accès au programme des conférences et ateliers qui sont classés par thématiques et liés aux différents experts et conférenciers dans la rubrique agenda. De plus, ajoute-t-on, le visiteur pourra, par l'occasion, planifier sa participation aux différents événements, animations et cocktails organisés dans le cadre du salon. Par ailleurs, cet outil de networking permettra aux participants, grâce au scanner de flashcode inclus dans l'application, de facilement échanger leurs cartes de visite avec d'autres exposants ou visiteurs. Cette application est, ainsi, disponible gratuitement sur les smartphones Android, Black Berry, iPhone et Windows Phone, a-t-on tenu à préciser de même source. La 8e édition du Salon Med-It se tiendra du 26 au 28 septembre 2011 au Palais de la culture, à Alger, sous le haut patronage du ministre de la Poste et des Technologies de l'information et de la communication.

M. B.

LORS D'UN PROCHAIN COLLOQUE INTERNATIONAL À ORAN

«*Pierre Bourdieu et l'Algérie*», au centre des débats

«*Pierre Bourdieu et l'Algérie : fond commun, zone amazighophone et migration*» est le thème d'un colloque international qui sera organisé les 19 et 20 septembre à Oran, à l'initiative du Haut commissariat à l'amazighité (HCA). Cette rencontre scientifique, mise sur pied en collaboration avec le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, vise, selon ses initiateurs, à "*mesurer l'apport de Pierre Bourdieu à la connaissance des sociétés amazighes*", à "*esquisser un bilan provisoire des travaux de Bourdieu traitant de l'Algérie et de l'Afrique du Nord en général*" et, enfin, à "*évaluer l'impact des ces travaux sur ceux des sociologues ayant pris comme objet d'étude les sociétés amazighes*". Dans une présentation de ce colloque, le HCA rappelle que le sociologue Pierre Bourdieu est "*cet intellectuel engagé en faveur des dominés. Il est celui qui a érigé de nouvelles règles de la sociologie au cours du XXe siècle, marquant son temps par une nouvelle approche née d'une relation exceptionnelle avec l'Algérie*". Jeune Normalien, Pierre Bourdieu a servi comme appelé en Algérie, puis il y est resté comme assistant et chercheur à l'université d'Alger. Il commence par publier, en 1958, son premier ouvrage, *Sociologie de l'Algérie*, publié dans la célèbre collection "Que sais-je ?" et dans lequel il dénonce les méfaits et les répercussions négatives du colonialisme sur la société algérienne. L'ouvrage reste jusqu'à nos jours, une référence incontournable pour les universitaires et chercheurs. En parallèle, il mène, notamment, des travaux empiriques avec un autre sociologue algérien, Abdelmalek Sayad, sur la crise de l'agriculture algérienne.

PROCÈS MOUBARAK

Report à fin septembre de la comparution du maréchal Tantaoui

La comparution au procès du président égyptien déchu, Hosni Moubarak, du chef du Conseil militaire au pouvoir, le maréchal Hussein Tantaoui, initialement prévue dimanche, a été reportée à la fin du mois en cours, a annoncé une source judiciaire. Cette comparution comme témoin a été reportée au 24 septembre après que le maréchal, qui dirige le Conseil suprême des forces armées (CSFA), eut fait état d'un empêchement de dernière minute, a expliqué cette source. La comparution du haut responsable de l'armée égyptienne, le chef d'état-major Sami Anan, prévue lundi, est, quant à elle, reportée au 25 septembre. Les auditions comme témoins des deux hauts responsables militaires sont prévues à huis clos. Le procès de Hosni Moubarak, qui a quitté le pouvoir le 11 février sous la pression de la rue, s'est ouvert le 3 août dernier. Il est jugé pour corruption, et pour le meurtre de manifestants durant la révolte du début de l'année contre son régime.

Très Libre

TOURNOI PRÉOLYMPIQUE

Samir Zaher à la tête de la commission d'organisation

Le président de la fédération égyptienne de football, Samir Zaher, a été désigné pour présider la commission d'organisation du tournoi de football qualificatif (zone Afrique) pour les jeux Olympiques de 2012 de Londres, prévu en novembre prochain au Caire, ont annoncé dimanche les médias égyptiens.

Huit équipes africaines prendront part à ce tournoi préolympique, dont la sélection nationale algérienne, rappelle-t-on.

Le tirage au sort de l'épreuve aura lieu le 24 septembre au siège de la Confédération africaine de football (CAF) dans la capitale égyptienne, en marge des travaux de son comité exécutif qui débuteront le 20 septembre. Les sélections participantes seront réparties sur deux groupes. Le premier de chacun d'entre eux se qualifiera directement aux JO, alors que les deux deuxièmes, s'affronteront en barrage pour obtenir le troisième billet.

Le perdant dans ce match, aura une autre chance pour se qualifier quand il donnera la réplique à une sélection de la zone Asie.

POUR PROTESTER CONTRE LES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

Menace de grève en Grande-Bretagne

Le leader du plus grand syndicat britannique Unite, Len McCluskey, a lancé dimanche un appel aux militants pour organiser des manifestations et des grèves en signe de protestation contre les restrictions budgétaires et le changement du régime des retraites adoptés par le gouvernement.

Le secrétaire général de l'Unite a averti que cette organisation syndicale serait en "*déclin*" si ses adhérents ne parvenaient pas à "*se lever et à lutter contre ces mesures cet automne*".

McCluskey, a expliqué que toutes formes d'actions organisées pourraient être entreprises pour faire pression sur le gouvernement.

***«Toutes les formes imaginables de protestation et d'action doivent être soigneusement évaluées y compris la désobéissance civile par et des actions coordonnées de grèves*", a-t-il déclaré dans une interview à *l'Observer*.**

Unite, qui regroupe 1,5 million de membres, devrait annoncer cette semaine les détails des plans en vue d'organiser des grèves à l'instar d'autres organisations syndicales comme Unison, le syndicat des services publics et le GMB.

Le syndicat du personnel de l'enseignement, NASUWT a annoncé récemment un vote qui pourrait conduire à un arrêt de travail de 250.000 enseignants.

Le gouvernement de coalition prévoit d'augmenter la contribution des fonctionnaires au régime des pensions de 3,2% entre 2012 et 2014. Il a, également, décidé d'aligner l'âge de retraite du secteur public à la pension de retraite du régime public fixée à 66 ans.

JEUX AFRICAINS 2011

L'Algérie à sa 42e médaille

La sélection algérienne de voile a remporté, hier, une médaille d'argent et deux de bronze, lors des compétitions de voile des jeux Africains 2011 qui se déroulent à Maputo (Mozambique).

Dans la série "Optimist", Boussouar Abdelkhalek s'est adjugé la médaille d'argent, la première de l'Algérie en voile dans ces jeux. Les deux médailles de bronze ont été remportées dans la série "Lazer Radial", par Mahmoudi Fatima et Midoune Mohamed Amine.

Grâce à ces trois médailles, l'Algérie compte au total 42 médailles dont 7 en or, 15 en argent, et 20 en bronze.